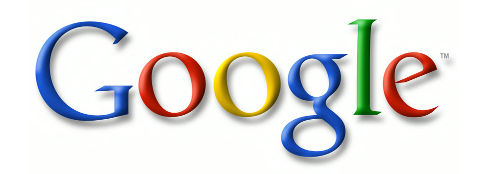
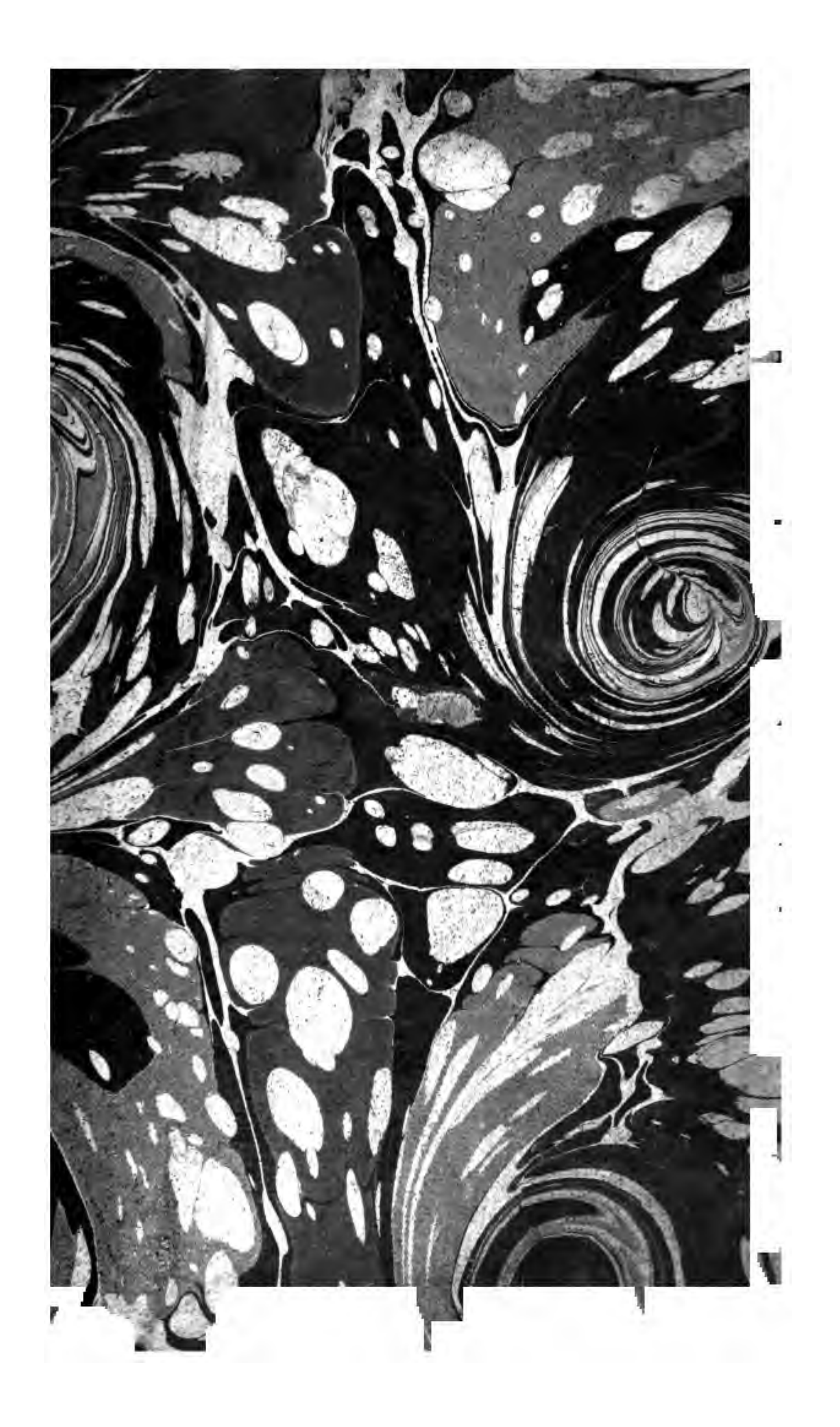








2083

ABREGÉ
DE
L'HISTOIRE
DE LA
VILLE DE NISMES,

AVEC

LA DESCRIPTION DE SES ANTIQUITÉS & de sa Fontaine ;

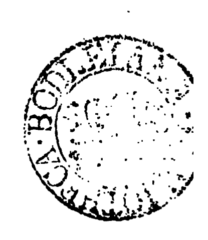
Par M. l'Abbé VALETTE DE TRAVESSAC, *Prieur de Bernis*,

QUATRIÉME ÉDITION.

Semper ad eventum festinat, & in medias res auditorem rapit.

Horat. de Arte Poet. v. 148. *& seq.*





A AVIGNON;

Chez *LOUIS CHAMBEAU*, Imprimeur & Membre du Tripot de Milhaud.

M. DCC. LX.

AVERTISSEMENT.

PUISQUE ce sera ici la derniére édition de cet Ouvrage, le Lecteur me permettra de l'entretenir quelque peu : si mon discours est superflu, du moins ne sera-t'il pas déplacé : n'est-ce pas ici une Préface ?

J'avois composé, fort jeune encore, des Sonnets sur les anciens Monumens de ma patrie ; ils étoient égarés dans un tas de papiers inutiles : un ami, après une longue absence, de retour à Nismes en 1744., les apperçut, les lut, les prit, les fit approuver, les fit imprimer ; quinze-cens Exemplaires disparurent en moins d'un an : le titre réduit à sa derniére moitié, on en donne, en 1748. une nouvelle édition, & mille exemplaires sont enlevés ; on les réimprime deux années après, autres quinze-cens Exemplaires qui ont le même succès : me repentirai-je d'avoir cédé à l'amitié ?

La derniére édition fut augmentée d'une Histoire de la Ville de Nismes que j'avois faite par une maniére de défi. On racontoit, dans une maison où j'étois, qu'un ami de M. de Voltaire lui ayant dit, pour lui faire valoir une personne qu'il lui présentoit, qu'elle alloit mettre au jour l'Histoire de la Ville de P... Ce Célébre Écrivain dit, en interrogeant le

nouvel Hiſtorien, *Brochure*? *Brochure*? *non, Monſieur*, répondit d'un air avantageux, celui-ci qui n'imaginoit point qu'un ouvrage pût faire groſſe figure dans la République des Lettres autrement que par de vaſtes dimenſions, *ce ſera une Hiſtoire en dix Volumes in-folio. Ah! Monſieur!* reprit vivement M. de Voltaire, que la ſeule idée du nombre & de la forme de ces Volumes ſuffoquoit, *dix Volumes in-folio pour l'Hiſtoire de la Ville de P....! Hé! où diable mettriez-vous l'Hiſtoire de l'Univers?* On épilogua long-tems ſur ce mot, & de propos en propos, je m'engageai à faire l'Hiſtoire de ma Patrie en autant de petites pages que ce prolixe Hiſtorien vouloit mettre de Volumes *in-folio* à l'Hiſtoire de la ſienne; je tins parole: on faiſoit, preſque malgré, moi la troiſiéme édition des *Sonnets*, je donnai mon Hiſtoire que l'on mit à la fin du livre; elle y occupe moins de dix pages, & ſi je m'étois épargné les tranſitions, la moitié auroit ſuffi: aſſurément ce ne fut pas en la mutilant que je la réduiſis ainſi; pas un événement intéreſſant qui n'y ſoit; j'ai été court en diſant tout; on pourroit faire l'Hiſtoire de Niſmes en plus de paroles, mais non en plus de faits. J'avoue que mon récit eſt ſerré, & que cette maniére d'écrire, infiniment laborieuſe pour l'Ecrivain, l'eſt quelque peu pour le Lecteur. Ceux qui voudront lire plus à

l'aiſe, peuvent avoir recours à la grande & belle Hiſtoire de M. Ménard. Le premier Volume en parut à Paris la même année que mon abrégé parut à Niſmes ; à peine eus-je le tems d'en voir les premiéres pages. A préſent que cette Hiſtoire eſt entiérement imprimée, je regrette infiniment que des occupations plus eſſentielles ne me laiſſent pas le loiſir de conſulter l'ouvrage d'un Ecrivain habile, exact & laborieux, & qui a été aidé des lumiéres d'un Sçavant reſpectable par ſa naiſſance, vénérable par ſes vertus, admirable par ſes talens. (1)

La troiſiéme édition épuiſée, on me preſſa de conſentir à une quatriéme ; je cédai trois ans après. Laſſé de paroître dans la République des Lettres ſous des drapeaux que je n'ai ſuivi qu'en volontaire, par occaſion, pendant quelques heures, & ſeulement pour me ſauver de la premiére moitié du proverbe, (2) & ne voulant pas priver le Lecteur de la peinture de nos Antiquités que lui offrent les Sonnets, je jettai les Sonnets & les remarques dans l'Hiſtoire. Une perſonne illuſtre par plus d'un titre, à qui je dois tous mes ſecours littéraires, m'ayant paru faire cas de ma premiére Hiſtoire qu'elle avoit vue imprimée, & vou-

(1) M. le Marquis d'Aubaïs.

(2) Les Eſpagnols diſent qu'il faut être ſot pour ne ſçavoir pas faire deux vers, & fou pour en faire quatre.

lant lui faire part de la ſeconde encore manuſcrite, je la lui envoyai il y a pluſieurs années ; elle l'a encore. Je la lui ai laiſſée d'autant plus volontiers, que c'étoit un prétexte pour éluder l'impreſſion : mais on me ménace de m'imprimer encore ſous l'étiquette de Poëte, ç'en eſt aſſez ; le poſſeſſeur de mon manuſcrit eſt éloigné, je vais faire une ſeconde fois le même ouvrage. Ce que je n'eus pas la force de refuſer aux priéres d'un ami, puis-je ne pas l'accorder aux ordres de ceux qui ont les plus grands droits ſur ma volonté ? Il eſt heureux pour moi que mes penſées juſtifient mes ſentimens ; qu'un badinage de l'eſprit tourne à l'éloge du cœur, & que l'amuſement de mon enfance ſoit, dans un âge mûr, le garant de ma fidélité à mes devoirs.

La nouvelle forme que je donne à cet ouvrage ne me laiſſant aucune place pour le *Sonnet preliminaire*, je vais l'inſérer ici.

Du tems infortunés Vainqueurs,
Monumens, quoiqu'en tous les âges,
De ſes déplorables outrages,
Vous ayez ſouffert les fureurs ;

C'eſt à nous à verſer des pleurs
Sur ſes prodigieux ravages,
Nous, de tant d'illuſtres ouvrages,
Les miſérables poſſeſſeurs :

Où ſont les vertus de nos Peres ?

Ces ſentimens, ces mœurs auſtéres?
De l'honneur ces Gaulois jaloux?

Chef-d'œuvres que le tems dévore;
Fuſſiez-vous plus changés encore,
Vous ſeriez moins changés que nous.

Achevons de tranſcrire tout ce qui a paru dans les précédentes éditions, & que les changemens que nous faiſons dans celle-ci laiſſeroient échapper.

PRÉFACE

Des Éditions de 1744. *&* 1748.

„ Quoique cet ouvrage ne ſoit pas de lon-
„ gue haleine, (1) il eſt cependant auſſi com-
„ plet dans ſon genre que les plus gros *in-*
„ *folio*. Dans le deſſein que je m'étois propoſé
„ de célébrer ma Patrie, je n'ai pas cru pou-
„ voir le faire plus dignement, qu'en chan-
„ tant les anciens monumens dont elle eſt en-
„ core ornée : c'eſt la louer par ce qu'elle a
„ de plus précieux & de plus célébre.

„ Mon exactitude à n'omettre aucun des
„ monumens dont je devois parler, m'aura
„ peut-être fait parler d'un monument que
„ j'aurois dû omettre. Il ſemble qu'une ſim-
„ ple ſtatue, comme celle que nous appel-

(1) Ces deux premiéres éditions ne contenoient que les *Sonnets & les Remarques historiques.*

„ lons, *les quatre Jambes*, n'auroit pas dû
„ trouver place dans un ouvrage, où il n'eſt
„ queſtion que d'édifices ſpacieux : mais cette
„ Statue, qui a donné ſon nom à un quar-
„ tier de la Ville, eſt ſi fameuſe, que, ſi
„ j'avois manqué d'en parler, le Public n'eut
„ pas manqué de me demander raiſon de mon
„ ſilence : d'ailleurs les ſimboles qu'elle ren-
„ ferme, la rendent auſſi recommandable par
„ ſa ſingularité, que nos autres monumens
„ peuvent l'être par leur magnificence. Ce-
„ pendant pour ne pas confondre des choſes
„ d'un prix ſi différent, j'ai mis le Sonnet,
„ que j'ai fait ſur cette pierre, hors du rang
„ des Sonnets ſur les Antiquités.
„ N'euſſai-je pas laiſſé quelque choſe à de-
„ ſirer au Lecteur, ſi, dans un ouvrage con-
„ ſacré à la Ville de Niſmes, j'avois manqué
„ de parler de la Ville même ? Oui ſans doute.
„ Auſſi ai-je non-ſeulement deſtiné un Sonnet
„ à la Ville matériellement priſe, mais encore
„ en ai-je fait un ſur ſes habitans, qui en
„ ſont la portion la plus eſſentielle : & pour
„ faire un tout qui ſoit uni, ſelon le précepte
„ d'Horace, j'ai conſidéré ces deux ſujets,
„ dans les rapports qu'ils peuvent avoir
„ avec nos Antiquités, qui ſont mon objet
„ principal.
„ Toutes ces raiſons feront ſans doute trou-
„ ver grace auprès du Lecteur, à l'économie

„ de cet ouvrage; il reste à légitimer le choix „ du sujet & son exécution. Les éloges que „ l'on a toujours donnés à ceux qui ont tra- „ vaillé à la gloire de leur Patrie, nous font „ bien augurer du premier; mes craintes sont „ toutes pour le second: mais l'excellence de „ l'un devroit, ce semble, racheter les défauts „ de l'autre. D'ailleurs la difficulté de l'espéce „ de poëme dont je me suis servi, fera sans „ doute entrer les Critiques en considération. „ C'est donc plutôt pour solliciter leur indul- „ gence, que je leur ai rappellé, dans le „ frontispice de cet ouvrage, ce que le maître „ de la Poësie françoise nous dit de la diffi- „ culté du Sonnet, (1) que pour m'énor- „ gueillir de leurs applaudissemens, si le succès „ avoit répondu à mon travail.

„ On trouvera, à côté de chaque Sonnet, „ l'histoire & la description des monumens „ qui en feront le sujet. Ces remarques jet- „ teront un plus grand jour sur les Sonnets; „ & acheveront de faire de cet ouvrage, une „ histoire complette de nos Antiquités.

„ Je ne prétens pas me distinguer, dans „ ces remarques, par des opinions singulié- „ res: la science conjecturale prête sans-doute „ un vaste champ à l'imagination. Il en est

(1) Les éditions précédentes avoient pour épigraphe ce vers du second Chant de l'Art poëtique de Despréaux:

Un Sonnet sans défauts vaut seul un long Poëme.

„ des Antiquaires comme des Etimologiſtes : „ chacun ſe fraye de nouvelles routes dans le „ même pays, & tous donnent des preuves „ preſque démonſtratives de la rectitude de „ leurs égaremens. Me livrerai-je à toute la „ ſéduction des conjectures ? non aſſurément. „ Je dois donc me guider ſur ce qu'il y aura „ de plus avéré, & de plus généralement reçu „ par tous les Sçavans.

„ Ils ne ſauroient ſe ſcandaliſer de me voir „ ſuivre, dans le Sonnet ſur le Temple de „ de Diane, l'opinion vulgaire, au ſujet de „ la Divinité qui étoit ſervie dans ce Temple. „ Ils m'ont appris que les Colonnes des Tem- „ ples conſacrés à cette Déeſſe, étoient tou- „ jours dans l'ordre ïonique ; & nous voyons „ que celles du Temple dont il s'agit, ſont „ de l'ordre partie Corinthien & partie Com- „ poſite : mais ils ſavent auſſi eux-mêmes „ qu'un Poëte doit toujours ſuivre dans ſes „ ouvrages, les opinions les plus connues.

„ Un ouvrage parfait peut ne l'être pas tou- „ jours : le tems défigure les productions „ de l'eſprit, comme les œuvres de nos mains : „ les beautés de la littérature n'éprouvent „ guère moins de dépériſſemens que celles „ des Arts : mon Sonnet ſur la Fontaine en „ ſera la preuve. Les Digues que nous avions „ élevées au tour de notre Fontaine, nous „ donnoient, il eſt vrai, une piéce d'eau

„ extrêmement belle & par ſon étendue, &
„ par ſa profondeur : mais comme ces eaux
„ portoient ſur la ſource, celles qui en jail-
„ liſſoient, ſe trouvant affaiſſées par leur
„ poids, étoient forcées de filtrer entre deux
„ terres. La médiocrité de cette ſource nous
„ engageant à n'en rien laiſſer perdre, on
„ délibéra de la faire couler rez de ſon iſſue :
„ les Romains nous avoient prévenus. A peine
„ eut-on enlevé quelques pieds du limon &
„ du gravier que la ſource avoit vomis avec
„ le tems, que l'on découvrit deux eſcaliers
„ en demi cercle de quatre marches chacun,
„ attenans l'un à l'autre, par où l'on pouvoit
„ deſcendre dans la Fontaine. Cette décou-
„ verte irrita la curioſité. On s'empreſſa de dé-
„ blayer les lieux par où les eaux prenoient
„ leur route. Ce fut par-tout de nouveaux
„ ſujets d'étonnement. Ce n'étoit que Médail-
„ les, qu'Inſcriptions, que Statues, que Co-
„ lonnes, que Chapiteaux & que pierres admi-
„ rablement bien ſculptées. Ces ſuperbes décom-
„ bres furent enlevés. Que de bâtimens, dont
„ ils rehauſſoient autrefois l'éclat, ne déro-
„ boient-ils pas alors à nos yeux ! Les habitans
„ de Niſmes ne furent conſolés d'avoir ſi long-
„ tems foulé aux piés tant de beautés, que
„ par le plaiſir de voir tirer, de deſſous terre,
„ tous ces nouveaux titres de leur ancienne
„ grandeur. Ces découvertes ſe multipliérent

„ ſi fort, qu'elles devinrent dans peu auſſi fa-
„ meuſes que la ſource. Parler de l'une ſans
„ faire mention des autres, ce ſeroit aujour-
„ d'hui une faute de jugement impardonna-
„ ble. Pourquoi donc me ſuis-je rendu cou-
„ pable de cét oubli, dans mon Sonnet ſur
„ la Fontaine? C'eſt qu'il étoit fait pluſieurs
„ années avant que l'on travaillât aux décou-
„ vertes. Rien ne ſembloit y manquer, quand
„ il ſortit de mes mains; il devint défectueux
„ dans la ſuite: à meſure que l'on ajoutoit aux
„ découvertes, il me ſembloit que l'on re-
„ tranchoit de mon Sonnet. Bien-tôt il fut
„ enlaidi par les ornemens de nos eaux. Com-
„ ment le racheter de ces défauts étrangers &
„ imprévus? Ce qu'il avoit perdu, ne l'au-
„ ra-t'il pas recouvré par le Sonnet exprès
„ que j'ai fait ſur les découvertes mêmes?
„ Elles ſont d'ailleurs ſi belles, & en ſi grand
„ nombre, qu'elles méritoient bien d'être
„ chantées ſéparément.

„ Quoique j'aye donné le nom de Nym-
„ phée à celle des découvertes que pluſieurs
„ diſent n'être qu'un Socle, je n'ai prétendu
„ par-là ni établir mon opinion, ni combattre
„ la leur: mais comme un Socle n'eſt qu'un
„ corps quarré, qui ſert ſeulement à élever
„ quelques Statues & quelques vaſes; & que
„ le bâtiment, dont il s'agit, eſt accompagné
„ de beaucoup d'ornemens qui l'environnent,

„ & dont je ne pouvois faire mention dans „ un ſimple Sonnet ; j'ai pris le parti de lui „ donner le nom de Nymphée, qui fournit „ à l'eſprit une idée & plus magnifique & plus „ étendue, & par conſéquent plus proportion- „ née au monument dont je devois parler.

„ On trouvera peut-être ſurprenant qu'une „ perſonne qui a été en relation avec feu M. „ Rouſſeau, le fleau des Rimeurs anarchi- „ ques, ait oſé faire rimer *fantôme* avec *re-* „ *nommé*, ainſi que je l'ai fait dans le Sonnet „ ſur la Ville de Niſmes : mais ſi je conviens, „ avec les Critiques, que cette rime n'eſt pas „ abſolument exacte, les Critiques doivent auſſi „ convenir avec moi, qu'elle n'eſt pas non plus „ abſolument forcée. Le nombre des mêmes ri- „ mes qu'il faut à un Sonnet, & le peu qu'il y „ en a de cette eſpéce, m'a fait relâcher quelque „ choſe de ma conformité à la pratique de „ M. Rouſſeau. D'ailleurs nos autres maîtres „ ont uſé aſſez fréquemment de pareilles rimes : „ je ne citerai que ces vers de l'un d'eux.

„ *D'un œil d'indifférence il regarde le Trône.*
„ *Ciel ! quelle nuit ſoudaine à mes yeux l'environne!*

„ Cet exemple, comme l'on voit, paroît „ aſſez m'autoriſer : il eſt queſtion ici, comme „ dans le Sonnet, de la voyelle O, longue „ dans un mot, & brève dans l'autre. Or ſi, „ dans des ouvrages où il ne faut que des ri-

ſoit du plus beau de nos monumens, je me ſuis fait violence, j'ai fait un nouveau Sonnet; voici donc celui qu'il a relevé.

Du ciſeau Chef-d'œuvre orgueilleux,
Qui malgré votre ample ſtructure
Paroiſſez une mignature
Par vos ornemens curieux;

Friſe, chapiteaux précieux,
Feuillage imitant la nature,
Fait par le Dieu de la ſculpture,
A deſſein de tromper nos yeux:

Si nous pouvions voir dans le monde
Une ambition moins profonde
Et pour les beaux Arts plus d'amour;

Alors nous oſerions vous dire
Que du préſent d'un vaſte Empire
Vous futes le digne retour.

A BERNIS le 16. Janvier 1760.

ABREGE

MEDAILLE ANTIQUE

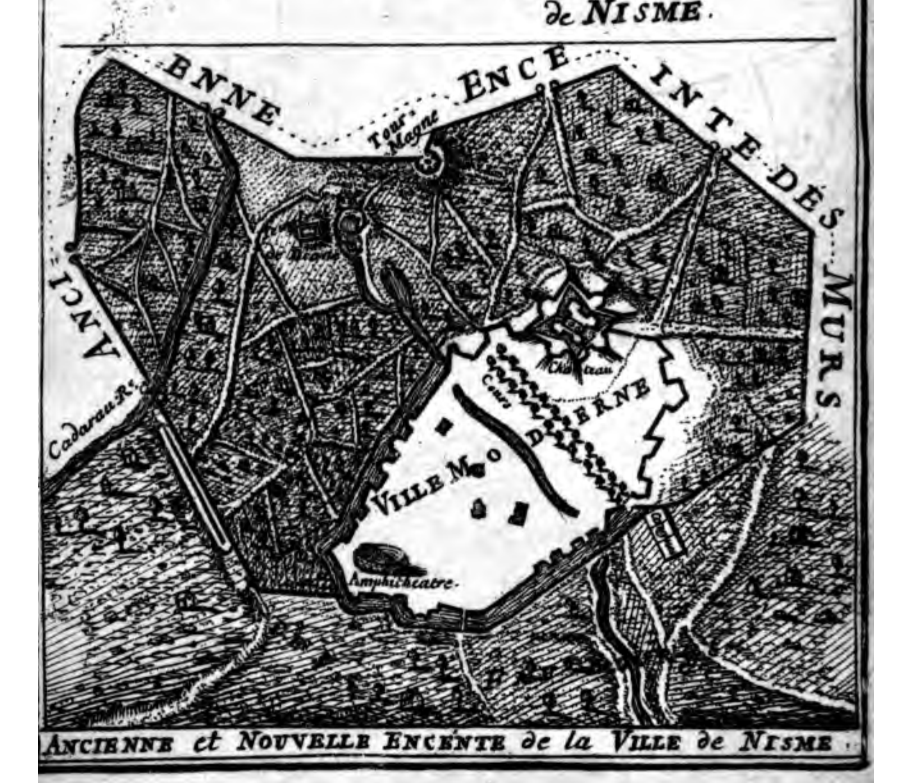
IMP.

P P

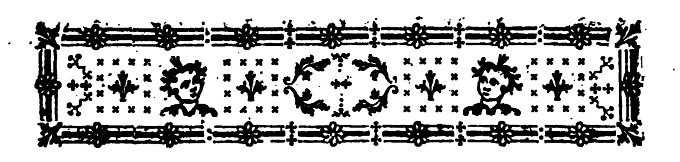
DIVI·F.

COL NEM

Armoiries de NISME.



ANCIENNE et NOUVELLE ENCENTE de la VILLE de NISME.



ABREGE
DE
L'HISTOIRE
DE LA
VILLE DE NISMES.

NISMES a précédé tous les tems connus; son origine se perd dans l'Antiquité fabuleuse. Voici les conjectures qui lui sont le moins favorables. Les Ibériens, nation venue d'Espagne, & le premier peuple connu qui ait habité le pays où Nismes est situé, n'ayant aucune idée de la société, ne cherchoient point à la favoriser par la construction des Villes: les Celtes, ou Gaulois, les ayant chassés, il s'éleva bientôt, dans tout le pays conquis, des monumens de l'humeur sociable de ces peuples du Nord; ce n'étoient d'abord que des ha-

meaux, dans la suite ce furent des Villes. Nismes fut celle que les Celtes, répandus dans cette contrée que nous appellons aujourd'hui le *Bas-Languedoc*, & connus sous le nom de *Volces Arécomiques*, se hâtérent le plus de former : c'étoit le lieu de leurs assemblées de Religion, aussi lui donnérent-ils le nom de *Nemoz* qui, en leur langue, signifioit *lieu consacré pour la Religion*, & auquel les Romains ne firent qu'ajouter la terminaison *us*, pour former le nom de *Nemausus* que cette Ville a porté de leur tems. Nismes n'étoit pas seulement le rendez-vous de la Nation pour les affaires de Religion, les affaires d'Etat s'y traitoient aussi; cette Ville se vit à tous égards, tout au moins dès le commencement du cinquième siècle avant Jesus-Christ, la Capitale d'un pays qui renfermoit dans son enceinte onze Villes & dix-sept Bourgs. Elle dût sans doute tant de faveur à la beauté de sa situation, & sur-tout à l'utilité de cette Fontaine dont les eaux, extrêmement pures dans leur source, n'ont jamais tari, même dans les plus grandes ari-

dités, & que je chantois ainſi dans ma première jeuneſſe (1).

De nos Naïades vieux berceau,
De qui l'onde peu complaiſante,
D'un laid objet qui ſe préſente
Fait un trop fidèle tableau ;

En Été modeſte ruiſſeau,
En Hiver rivière ondoyante,
Qui ſeriez bien plus abondante
Si vous prodiguiez moins votre eau.

Dans votre ſource impénétrable,
D'un mortel vraiment charitable
Je reconnois les plus beaux traits ;

C'eſt abondamment qu'elle donne ;
Et ſans permettre que perſonne
Sache d'où viennent ſes bienfaits.

(1) Quoique ces Sonnets ayent été faits dans ma première jeuneſſe, il y en a quatre que je ne ferois pas auſſi bien aujourd'hui. Corriger les autres, ce ſeroit ne pas ſavoir que jamais les corrections n'ont fait un bon ouvrage d'un ouvrage mauvais ou médiocre : ſes défauts ſont dans ſa moëlle, & les corrections n'en touchent que l'épiderme.

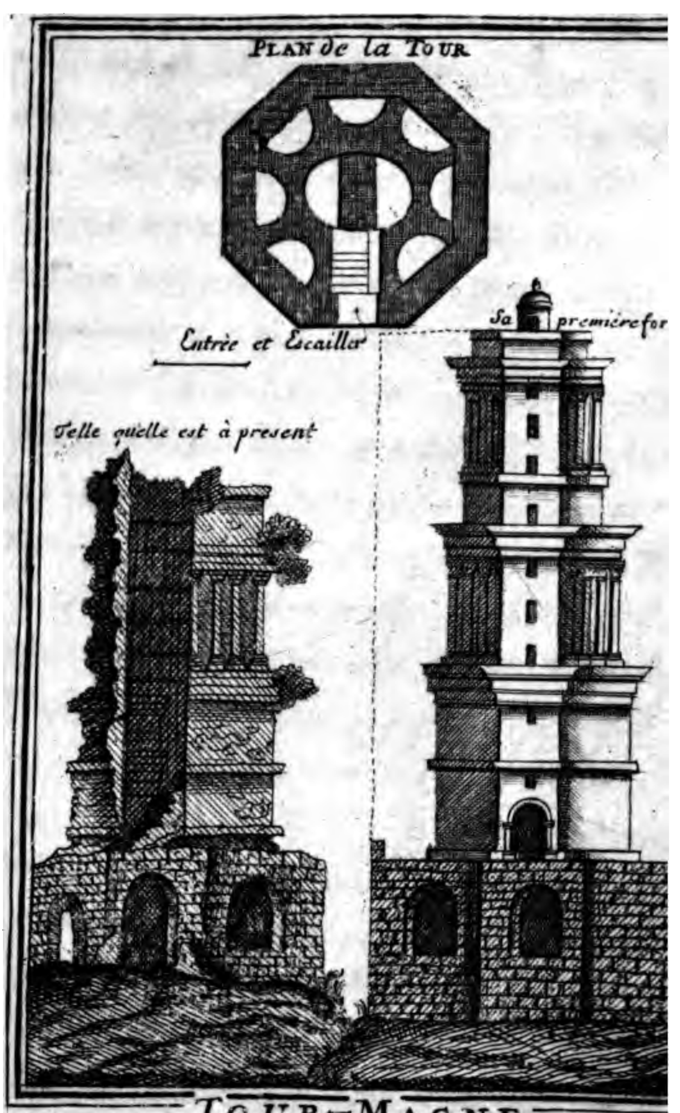
Les habitans de Nismes ſçurent dans le commerce des Marſeillois, leurs voiſins, adoucir leurs mœurs,
Avant J. C. ſans rien perdre de leur courage : Annibal en fit
218. l'épreuve à ſon paſſage du Rhône. Ils n'en furent pas moins, dans la ſuite, ſubjugués par les Auvergnats, mais leur domination fut paſſagère. Les Romains ayant porté leurs conquêtes dans la Gaule
121. Tranſalpine, les Volces Arécomiques voulant, à l'abri de leur nom, ſe procurer de la tranquillité, augmentérent volontairement le nombre de leurs
52. Sujets. Fidèles à leurs nouveaux maîtres, Vercengetorix, à la faveur de l'éloignement de Céſar, fit ravager leur pays. Céſar Auguſte dans le deſſein de contenir les peuples des Gaules, & de récompenſer
27. la fidélité des habitans de Niſmes, établit dans cette Ville une Colonie auguſtale, compoſée de ces ſoldats vétérans qui lui avoient aidé à ſubjuguer l'Egypte. Pour éterniſer ſa reconnoiſſance la nouvelle Colonie fait frapper une médaille de moyen bronze; d'un côté c'eſt la tête d'Auguſte & celle d'Agrippa, ſon Collègue dans le Conſulat, & qui d'ailleurs avoit

eu part à la bataille d'*Actium*; on lit au tour, *Imp. divi F. P. P.* paroles qu'on ne rapporte qu'à Auguste, & qu'on explique par *à l'Empereur Fils de Dieu Père de la Patrie;* de l'autre côté on voit un Crocodille attaché à un Palmier, symboles de la conquête de l'Egypte; ces mots *Col. Nem.* que l'on explique par *Colonie de Nismes*, servent de légende.

Les Vétérans, dont cette Colonie étoit composée, s'empressérent à donner à leur Ville un air de ressemblance, avec la capitale du monde, qui pût, dans des momens moins réfléchis, les flatter du plaisir d'y vivre: même forme; des collines dans son enceinte; mêmes établissemens religieux, des Temples somptueux, des Flamines, & des Flaminiques augustales; même Gouvernement, des Duumvirs, des Sévirs pour l'administration de la Justice, des Préteurs, des Décurions, des Sénateurs, des Questeurs, des Édiles, des Préfets des Troupes & des armes, & un Intendant des trésors de l'Empire; même priviléges, le droit de faire battre monnoye, & ses Citoyens exemts de la jurisdiction des Magistrats

qu'on envoyoit de Rome pour gouverner les Provinces, conduits par leurs propres Magiſtrats, & pouvant, en exerçant les premières Charges de leur Patrie, acquérir le droit de Citoyen Romain, & aſpirer aux premières Dignités de l'Empire; mêmes ornemens, un Capitole, une Baſilique, un Amphitéâtre, un Champ de Mars, des Ponts, des Bains, des Coloſſes, des Théâtres & des Aqueducs. Favoriſée du droit Latin, ſes Loix furent tout ce que cette Ville retint de ſa première forme. Ses habitans ainſi illuſtrés devinrent précieux: on les mit en défenſe par des remparts d'une grande lieue horaire de circuit, & ornés de Tours de diſtance en diſtance.

Tour-magne. La plus belle de ces Tours étoit ſans doute celle que nous appellons aujourd'hui *la Tourmagne*, du moins ſon nom paroît-il nous l'indiquer: elle eſt conſtruite ſur le rocher d'où ſort la Fontaine; elle ſervoit, par les feux qu'on allumoit ſur ſon ſommet, à avertir, dans le beſoin, les Bourgs qui relévoient du Gouvernement de Niſmes; dans le douzième ſié-


PLAN de la TOUR
Entrée et Escallier
Telle quelle est à present
Sa première for
TOUR-MAGNE

cle, elle tint lieu de Forteresse : sa forme est piramidale ; elle a sept faces par le bas, & huit par le haut ; son Architecture étoit d'ordre dorique ; en bas sa circonférence est de quarante toises & cinq pieds ; quoiqu'elle soit aujourd'hui extrêmement tronquée dans sa cime, & que ses décombres en ayent considérablement haussé le terrein, elle a encore quinze toises & deux pieds de hauteur. Nous sera-t'il permis de faire à l'égard de la Tourmagne, & des autres anciens monumens dont nous parlerons encore, ce que nous avons fait au sujet de la Fontaine, je veux dire d'insérer ici des vers qui, quoique de la même date, ajoûteront à l'idée que nous en aurons déja donnée ?

Tour énorme, dont la beauté
Plaisoit autrefois à la vue,
Mais avec le tems devenue
Un tas de pierre cimenté ;
Qui du jour voyez la clarté
Sur votre sommet répandue ;
Lors même qu'à vos pieds la nue
Séme sur nous l'obscurité ;

boient en cascade dans le bassin à loges, ou, quand elles étoient rares, s'y introduisoient à la faveur d'un grand tuyau de plomb. Le mur, qui étoit au nord de la source, étoit divisé par un escalier de droit fil, d'environ sept ou huit marches; & le mur du midi étoit précédé de deux escaliers en demi cercle, attenans l'un à l'autre, & de quatre marches chacun. Là-même naissoit une voute souterraine de dix pieds de hauteur sur six de largeur, qui étoit extrêmement prolongée entre le bassin à loges, & le Temple de Diane; elle étoit de distance en distance, & à environ deux pieds au-dessus de son sol, traversée par de longues & épaisses pierres. Un grand vase de pierre placé vis-à-vis du Temple, & où répondoient deux petits canaux, paroissoit se décharger dans cette voute par l'un de ces mêmes canaux, à la faveur d'une petite martellière. A la suite du bassin à loges on découvrit comme une vingtaine de piedestaux composés de trois ou quatre grosses pierres chacun, bâtis avec simétrie; & formant cinq rangs distingués, & les vestiges d'un édifice dont les immen-

ses & riches débris annonçoient la magnificence ; il étoit sur le bord du bassin à falons, & l'on trouva dans ce même bassin, à une portée que la chûte avoit pu amener, de lourdes pierres qui avoient servi d'entablement & de frontispice à un monument élevé par le peuple de Nismes, & auquel Auguste avoit quelque part, ainsi qu'on le conjecturoit par cette portion d'inscription,

RES PUBLICA NEMAUSENSIUM.
IMPRATORIS CAESARIS AUGUSTI.

que l'on voyoit sur des fragmens de la frise. Enfin ce n'étoit par-tout que médailles, que cornalines, que bagues d'or & d'acier, que vases de terre de Lesbos, que mortiers de pierre, que marbres, qu'inscriptions, que Statues, que colonnes, que chapiteaux, & que pierres admirablement bien sculptées.

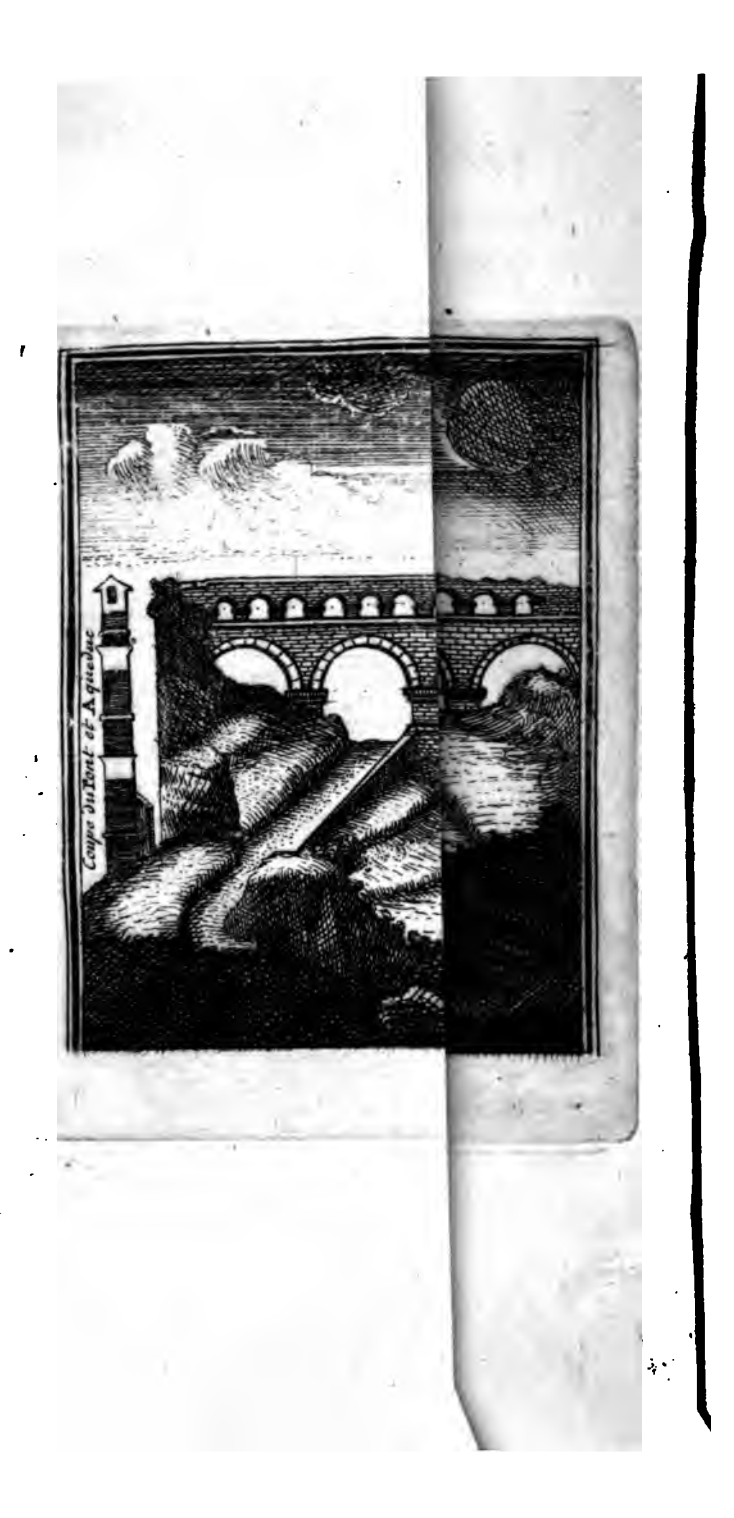
Ornemens de nos eaux autrefois engloutis
Dans les emportemens d'une guerre sanglante ;
Qui du sein déchiré d'une terre savante
Par nos soins curieux êtes enfin sortis,

Voute que l'ignorant a seul encor compris ;
Canaux qui voyez l'eau rebelle à votre pente ;
Morceaux de bâtimens dont la trace est errante ;
Vous Nymphée admirable encor dans vos débris ;

Aux Palais de nos jours vous imposez silence ;
Même en dépit de l'Art, dans leur magnificence
Il règne, à notre honte, un air de pauvreté ;

Mais vous, vieux bâtimens ; envain on vous altère ;
Défigurés, réduits au sein de la misère,
Vous conservez toujours un air de majesté.

Pont-du-Gard. Ces ornemens superbes & immenses auroient paru quelque peu superflus, lorsqu'après avoir été en hiver une épouvantable rivière, la source qu'ils paroient seroit en été devenue un foible ruisseau. D'ailleurs comment satisfaire alors aux besoins d'un peuple qui s'étoit prodigieusement augmenté ? la Fontaine d'Eure qui a sa source près de la Ville d'Uzés, & qui ne tarit jamais, satisfit à ces deux objets. Ses eaux furent conduite à Nismes par un Aquéduc auquel, à cause des obstacles qui s'offroient dans la route, on fut forcé de donner environ six lieux de longueur,


Coupe du Pont et Aqueduc

La rivière du Gardon, que l'on rencontra à trois lieues de Nismes, fut ſans contredit l'obſtacle le plus diſpendieux : on auroit pû à la vérité s'en tenir au néceſſaire, mais, ſous le règne d'Auguſte, pouvoit-on ne pas donner dans le magnifique ? Le Pont du Gard fut élevé : il eſt conſtruit entre deux montagnes dont il fait la jonction ; l'ordre en eſt Toſcan ; il eſt composé de trois ponts les uns ſur les autres ; le premier a ſix arcades, le ſecond en a onze, & le troiſiéme en a trente-ſix ; il a vingt-neuf toiſes & trois pouces de hauteur, en y comprenant l'Aquéduc, & cent vingt-trois toiſes & trois pieds de longueur, à le meſurer par ſon ſecond pont. Il ſervoit à deux uſages ; outre l'Aquéduc qu'il portoit ſur ſon troiſiéme pont, le ſecond, dont les pilaſtres étoient évaſés dans leur baſe, donnoit aux voyageurs un paſſage libre ſur la rivière.

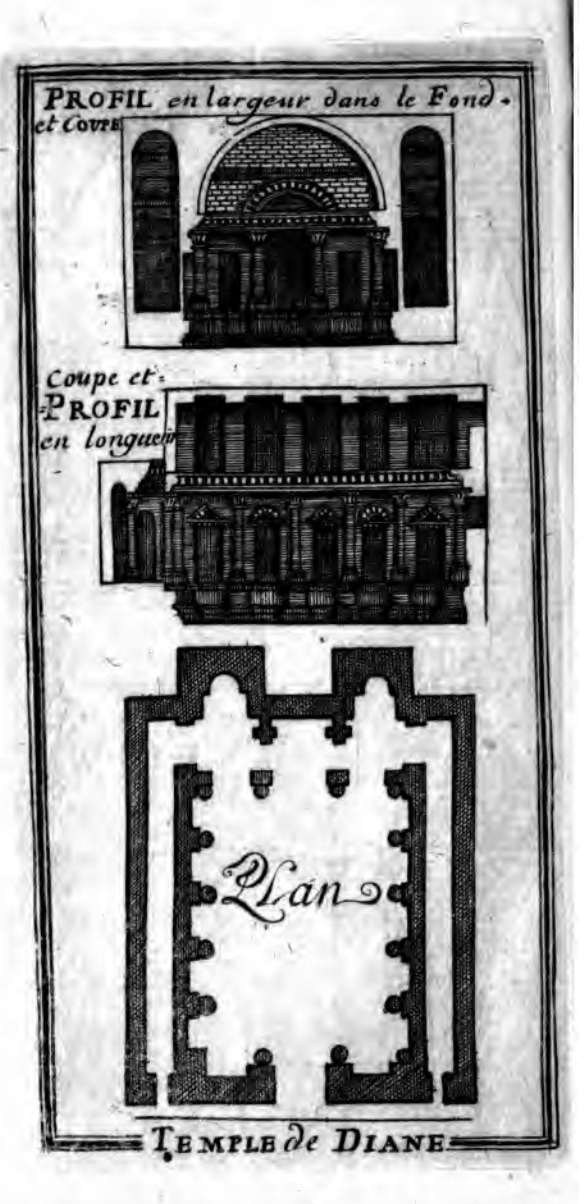
Vous qui donniez à l'eau, pour nos néceſſités,
Entre deux monts déſerts un ſuperbe paſſage,
Et qui voyez ſouvent vous rendre un juſte hommage
Dans vos ſentiers hardis les paſſans enchantés ;

Triple pont, dont jadis pour leur esprit vantés
Nos Ancêtres ont sçû tirer un double usage ;
Canaux portés en l'air par un riche assemblage,
D'arceaux habilement l'un sur l'autre montés ;

Lit justement fameux d'une riviére obscure,
Qui direz à jamais, à la race future,
Le cas que les Romains faisoient de nos ayeux ;

La constante rigueur du tems qui vous mutile,
En vous rendant pour nous toujours plus inutile,
Saura vous rendre aussi toujours plus précieux.

Temple de Diane. Nismes policé, défendu & embelli, on se hâta de le sanctifier : cette Ville n'étoit encore ornée d'aucun Temple ; ses habitans n'en avoient pas moins une Religion ; ils servoient leur Dieu en plein air ; les bois, les campagnes, les places publiques leur suffisoient ; les nouveaux Colones avoient d'autres Dogmes ; il leur falloit des Temples & des Statues ; le Temple de Diane fut construit. Une tradition immémoriale le consacre à cette Déesse : mais les Temples de cette Fille de Jupiter étoient tous dans l'ordre ionique, & l'ordre de celui-ci est partie


PROFIL en largeur dans le Fond et Coupe
Coupe et PROFIL en longueur
Plan
TEMPLE de DIANE

Corinthien, & partie composite. A quel Dieu fut-il donc dédié? Oserai-je le dire? à *Nemausus*, génie tutélaire de la Ville, sortes de Dieux fort révérés chez les Romains, & qu'ils se hâtoient de se rendre favorables, parce que c'étoit de leur puissance qu'ils croyoient relever plus immédiatement : d'ailleurs, afin que les autres Dieux ne fussent point jaloux de cette préférence, on leur fit quelque part de la Dédicace; on en plaça, dans le nouveau Temple, autant qu'il put en contenir; chacun y trouva sa niche, & ce fut un vrai Panthéon : sa forme nous amène à cette idée : dans le fond, & vis-à-vis de l'entrée, on voit trois grands tabernacles; celui du milieu, où étoit l'Autel principal, étoit pavé au niveau du reste du Temple, les deux autres l'étoient à la hauteur des piédestaux : dans les intercolonnes des murs des côtés, on avoit pratiqué douze niches; six subsistent encore : la porte faisoit face à la partie la plus brillante des bains, le bassin à loges; les deux aîles étoient revêtues, au dehors, de deux allées couvertes : ce Temple avoit onze toises cinq

pieds & un quart de longueur, six toises de largeur ; & six toises deux pieds & demi de hauteur : il étoit vouté en arc doubleaux, & bâti de grosses pierres carrées, parfaitement bien liées sans le secours d'aucun ciment : quelque délabré qu'il soit aujourd'hui, il en reste encore assez pour donner à connoître son ancienne magnificence : il fut mis à-peu-près en l'état où il est, sous le regne de Henri III. vers l'année 1577., dans une des guerres civiles de Religion.

Vous dont l'œil curieux vient encor se repaître ;
D'une main règuliére édifice confus,
Qui tirez du Savant des regrets superflus
Lorsqu'il voit vos beautés tous les jours disparoître ;

Vous restes précieux qui donnez à connoître
Encore au spectateur l'Art que l'on n'y voit plus ;
Sacrés murs depuis peu par l'erreur abbattus,
Si jadis de l'erreur vous aviez reçu l'être :

Par leurs Prêtres séduits, nos Peres autrefois
En adorant chez vous la Déesse des bois,
Crurent vous ménager une gloire éternelle ;

Il vous manquoit un Dieu digne de votre Autel ;

Leur



La

Leur Déesse n'étoit qu'une simple mortelle
Qu'ils osérent servir dans un Temple immortel. (1)

Les habitans de Nismes rendoient aux hommes, comme aux Dieux, ce qu'ils leur devoient ; la reconnoissance n'avoit pas moins de droits sur leur ame que la piété : Auguste avoit perdu son cher Marcellus ; tout son cœur portoit sur Caïus & sur Lucius ; ces deux enfans de Julie, sa fille, & d'Agrippa, son favori, étoient ses uniques espérances pour l'Empire ; ses petit-fils par la Nature, il en avoit fait ses propres fils par la Loi. Les Dignités ne pouvoient manquer à ceux qu'idolâtroit celui qui en disposoit : tous deux Princes de la jeunesse, le premier Consul, & le second Consul désigné, Nismes saisit cette époque pour consacrer la mémoire

Après J. C. 2. Maison Carrée.

(1) On sçait que les Divinités payennes étoient pour la plûpart des hommes, ou des femmes qui pour s'être distingués dans leur tems soit par des actions d'éclat, soit par des services qu'ils avoient rendus à leur pays, avoient été déifiés, dans la suite, par les peuples ; les Savans prétendent que Diane n'étoit autre que *Jemimah*, fille aînée de Job.

de ces deux objets des complaiſances de ſon maître & de ſon bienfaiteur : la Maiſon-Carrée fut élevée. Cette inſcription ,

C. CAESARI. AVGVSTI. F. COS.

L. CAESARI. AVGVSTI. F. COS.

DESIGNATO

PRINCIPIBVS. IVVENTVTIS.

que portoit autrefois ſa façade , & que l'on traduit par ces paroles, *à Caius Céſar fils d'Auguſte Conſul, à Lucius Céſar fils d'Auguſte Conſul déſigné, & Princes de la jeuneſſe*, ne nous permet plus, grace à l'heureuſe découverte que vient d'en faire un Savant Antiquaire, de faire honneur à Adrien d'un monument dont notre Ville a toute la gloire. Ses Auteurs ont changé, le motif eſt toujours le même ; c'étoit l'effet de la reconnoiſſance d'un ſeul homme , c'eſt celui de la reconnoiſſance de tout un peuple. Cet Édifice qui doit ſon nom moderne à ſa forme , devenu l'Église des Religieux de l'Ordre de Saint Auguſtin , eſt un compoſé de tout ce que l'Archi-

tecture a de plus noble, & la Sculpture de plus brillant : les Vitruve, & les Phidias Romains s'y épuisérent. Il est un peu plus long que large, & d'un ordre Corinthien ; sa longueur est de treize toises & quatre pieds, sa largeur de cinq toises cinq pieds, & sa hauteur de six toises un pied & un quart, sans y comprendre les six pieds de hauteur du socle sur lequel il est élevé : il est divisé en deux parties inégales ; l'une fermée, qui est le corps du bâtiment, & l'autre ouverte, qui en est le péristyle ; le corps du bâtiment est orné de vingt Colonnes engagées dans le mur, & le péristyle en a dix isolées, qui soutiennent l'entablement : toutes ces colonnes sont canelées, & enrichies de chapiteaux d'une sculpture très-délicate ; la frise & la corniche sont aussi l'admiration des connoisseurs ; les ornemens, dont ces trois parties d'architecture sont composées, sont tous parfaits ; mais le feuillage est ce qu'il y a de plus inimitable ; par un écart des régles constantes, les modillons, chargés de feuilles de chêne, furent placés à rebours, & la tentative fut heureuse

mais tous ces prodiges de la ſculpture ne font pas la grande beauté de ce monument, c'eſt à ſon architecture qu'il la doit. Il réſulte de ſes proportions un air de grandeur & de majeſté qui vous pénètre l'ame : je le vois tous les jours, & il n'a pas encore ceſſé de m'étonner. De tous les ouvrages des Romains, que le tems a reſpectés ; c'eſt le plus entier, & celui qui nous donne une plus haute idée de la perfection à laquelle ils avoient portés les Arts : le Cardinal Alberoni trouvoit qu'il y manquoit une choſe, *une boëte d'or pour le défendre des injures de l'air*. Un Peintre penſoit de même en parlant différemment : il conſidéroit ce monument des fenêtres d'une maiſon voiſine, & ayant apperçu ſur la couverture quelque peu de maçonnerie moderne, *ah! ah!* s'écria-t'il avec tout le feu de ſa profeſſion, *je vois le chapeau d'Arlequin ſur la tête d'Auguſte.*

Vous qu'un air de grandeur n'empêche pas de plaire,
Modèle & déſeſpoir des plus rares talens :
Qui, richement orné par des ciſeaux brillans,
Reçûtes du compas ces attraits qu'on revère ;

Imposant édifice, aimable sanctuaire;
Par qui d'un peuple heureux les cœurs reconnoissans
Prétendirent bien moins célébrer des enfans
Que payer de retour les bienfaits de leur père.

Aux yeux du connoisseur nos monumens divers,
Que n'effacent point ceux qui parent l'Univers,
Sont tous à vos beautés forcés de rendre hommage;

Du Dieu même des Arts ils ont reçu le jour;
Mais en le leur donnant il fit seul tout l'ouvrage;
Quand il voulut vous faire il appella l'amour.

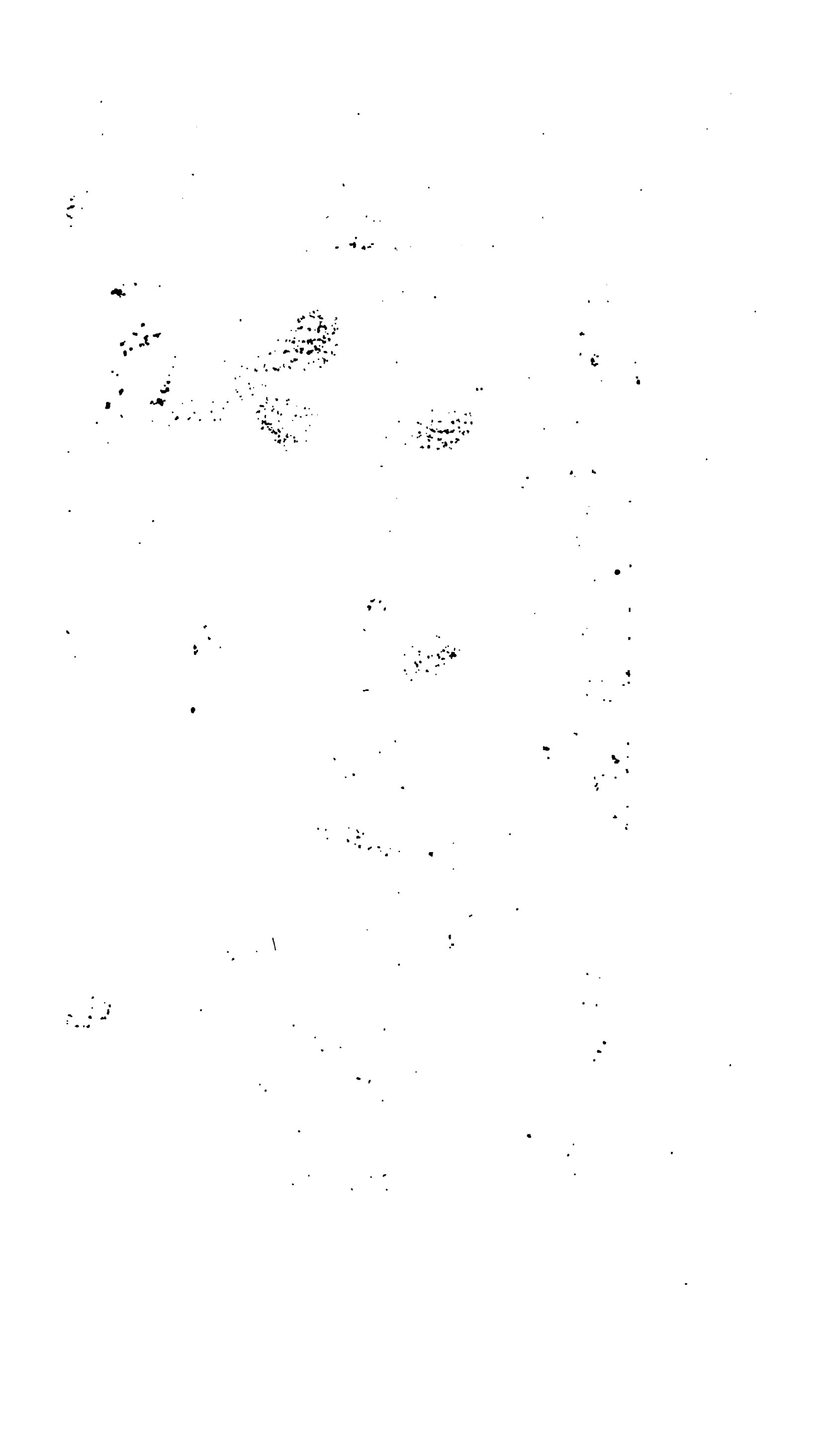
Les habitans de Nismes ne décernoient point les honneurs si légèrement, qu'ils ne les fissent quelquefois dépendre du mérite: Tibère dompte-t'il les Allemands? ils lui érigent des Statues: méne-t'il une vie licentieuse dans l'île de Rhôdes? ils les abattent: est-il désigné pour être leur maître? ils les redressent. Auguste veut-il être Dieu? ils y consentent: y avoit-il, dans le Ciel des Payens, un Dieu qui valut mieux que cet Empereur? on lui consacre un Temple, des Prêtres, & des Statues sans nombre, & on le fait, dans les dédicaces, aller de pair avec

Jupiter; *sanctitati Jovis & Augusti sacrum*, lisoit-on sur un de ces monumens sacrés.

Son successeur, qui vouloit faire regner dans le Ciel celui qui le faisoit regner sur la terre, ayant
14. imaginé en son honneur un Sacerdoce particulier, les habitans de Nismes par flatterie pour Tibère, & par reconnoissance pour Auguste, se donnerent aussi une société de Prêtres augustaux, *Sodales Augusti*. Une médaille de moyen bronze, où ces mots *Divus Augustus*, *Auguste Dieu*, étoient gravés autour de la tête de ce Prince, parée d'une couronne radiale, & dont le revers étoit pris de la médaille dont nous avons déja parlé, fut le dernier monument d'une reconnoissance, criminelle sans-doute à nos yeux, mais que les mœurs d'alors autorisoient.

98. On rendit à Trajan des honneurs plus mitigés, ils furent enveloppés sous les adorations que l'on devoit à Nemausus, & le monument que l'on érigea à l'Empereur fut consacré sous les auspices du Dieu.

Une Ville qui savoit si bien honorer ses maîtres, ne pouvoit que leur être chère: Adrien n'hésita pas




GLADIATEURS
Bas-relief
LA LOUVE
Allaitant
REMUS et ROMULUS
Bas-relief

à lui confier le monument de sa reconnoissance : d'ailleurs pouvoit-il le mieux placer ? l'Empire n'avoit pas alors de plus beau théâtre : de retour d'Angleterre, il fait lui-même en personne construire à Nismes, à l'honneur de Plautine à qui il devoit le Thrône impérial, une superbe Basilique dont il ne ne nous reste plus aucune trace. 122.

Amphitéâtre.

Si en donnant ainsi des marques publiques de sa reconnoissance, Adrien goûtoit les plaisirs d'une ame bien faite, les habitans de Nismes chercherent à jouir de ceux des Romains : les combats des Gladiateurs, & ceux des bêtes féroces eurent des attraits pour eux : aidés par les largesses d'Antonin Pie, originaire de leur pays, ils firent à leurs frais construire l'Amphitéâtre : c'est en ce genre le plus beau monument qui existe aujourd'hui : trente rangs de siéges, qui régnoient tout-au-tour, donnoient dequoi placer commodément vingt mille spectateurs : cet édifice est de figure ovale ; il est composé de deux galeries ouvertes, croisées l'une sur l'autre, & de soixante arcades chacune ; son Architecture est d'ordre Toscan ;

on entroit dans l'Arêne par quatre grandes portes à piliers; sa hauteur est de dix toises, & sa circonférence de cent quatre-vingt; la fable de Remus & de Romulus alaités par une louve, que l'on y voit taillée en bas relief, est sans doute l'ouvrage du caprice des ouvriers; mais les deux taureaux en saillie, qui sont sur le fronton de la porte qui fait face au nord, ont été ordonnés par le peuple; c'étoit, conformément à l'usage des Romains, pour apprendre à la postérité que l'Amphitéâtre avoit été fait à ses dépens. Après avoir été le Théâtre des plaisirs, il devint celui de la guerre; peu s'en fallut que sa solidité ne causât sa ruine; les Visigots cherchérent à s'y rassurer contre les armes de Clovis, ils s'y fortifiérent (508.); ils en abattirent autant qu'il fut nécessaire pour y élever un château dont il reste encore deux tours; un large fossé, qui subsista jusqu'au treizième siècle, en rendoit l'abord difficile; la Noblesse, s'y trouvant plus en sûreté, bâtit des maisons dans les arcades, & sur l'Arêne; dans toutes les guerres, l'Amphitéâtre servit de dernier rempart aux

vaincus ; auſſi endurat-il les plus grands aſſauts des vainqueurs, ſoit pour y forcer alors leurs ennemis, ſoit pour n'être plus obligés de les y pourſuivre à l'avenir : il réſiſta à toutes ces attaques ; ſi ſa ſolidité riſqua d'entraîner ſa ruine, ce qui devoit le faire détruire fut la cauſe de ſa conſervation.

De ces doubles arceaux l'enchaînement immenſe
Qu'un voyageur preſſé contemple avec loiſir
Fut long-tems avant nous preſcrit par le plaiſir ;
Imaginé par l'Art, orné par l'opulence.

De mes Concitoyens la ſordide licence
Semble s'être vouée à le faire périr ;
Mes pleurs en ſa faveur n'ont pû les attendrir ;
Et c'eſt en dépit d'eux qu'il orne encor la France (1).

Dans un ſiècle ignorant, en des jours de malheur
Il ſçût faire mollir par ſa forte épaiſſeur
D'un vainqueur irrité l'emportement extrême ;

(1) On a ici en vue ceux des habitans de Niſmes qui ſe ſont fait des maiſons dans l'Amphitéâtre, & qui le mutilent tous les jours pour ſe ménager de plus grandes commodités dans l'épaiſſeur de ſes murs, ou pour ſe procurer quelques-unes des belles pierres qui le compoſent.

Des spectacles du peuple il étoit le séjour ;
Par ses seules beautés à-présent à son tour
Il sert aux curieux de spectacle lui-même.

On a dû le remarquer, la reconnoissance n'étoit pas une vertu étrangère aux habitans de Nismes : les largesses d'Antonin Pie furent payées par des
147. honneurs ; ils réjaillirent jusques sur sa fille, à qui l'on consacra une Statue.

Tant de goût pour les cérémonies payennes n'annonçoit pas un esprit de tolérance pour le Christianisme ; d'ailleurs Dioclétien étoit sur le thrône, & Maximien Hercule gouvernoit les Gaules ; pouvoit-
287. on n'être pas cruel ? Saint Bausile refuse de participer à un sacrifice idolâtre que l'on fait hors de la Ville, & l'on ne reprend cet Acte de Religion qu'après avoir fait souffrir mille tourmens, & enfin tranché la tête à ce Chrétien étranger & voyageur qui le condamnoit.

On refusoit de reconnoître la Divinité de Jesus-
292. Christ, tandis que, par la consécration solemnelle

d'une Statue, on confessa publiquement la Divinité de Dioclétien.

Les priviléges que les habitans de Nismes avoient de faire des Dieux, ou de prôner ceux qui se l'étoient faits, étoient sur le point d'expirer : les lumières que répandirent, dans les Gaules, les hommes Apostoliques que le Pape Saint Fabien y fit passer vers le milieu du troisième siècle, les desabusérent enfin de s'arroger une Puissance aussi vaine & aussi chimérique.

La nouvelle Religion réforma si fort leur cœur & leur esprit que, de zélés partisans de la persécution qu'ils étoient, ils en devinrent les irréconciliables ennemis : Priscillien forme une hérésie de la plûpart de celles qui l'avoient précédé ; Ithace, Evêque Espagnol, sollicite la mort de ses sectateurs ; Saint Martin, Evêque de Tours, & la plûpart de ses autres Collègues censurent sa conduite, & se séparent de sa Communion ; un Concile s'assembla à 393.
Nismes pour prévenir les funestes suites d'un Schisme : chère patrie vous vîtes, dans votre sein, ces hommes

zélés donner des larmes aux égaremens de l'esprit humain, vous les vîtes consacrer leur conduite par l'aveu de l'Esprit saint ; puissiez-vous ne l'oublier jamais !

La protection des Romains, que Nismes avoit briguée lui fut enfin funeste ; l'Empire affoibli par sa force, & les Nations étrangères inondant ses Pro-
407. vinces, Crocus prit & saccagea cette Ville, détruisit la plûpart de ses édifices publics, & fit mourir Saint Felix qui, à ce qu'on croit, en étoit le premier Evêque. Ne renvoyons pas plus loin l'époque de la
Aigles décapitées. mutilation des Aigles romaines. On voit en quelques endroits de Nismes (1) des Aigles en pierre, dans leur grandeur naturelle, d'un très-beau dessein, & d'une sculpture parfaite ; elles sont toutes sans tête ; le Sonnet suivant va nous en donner la raison ; personne n'ignore que les Aigles servoient d'étendards aux Romains.

Vous qui sçûtes fixer si long-tems la victoire ;
Et qui sur cent ramparts portâtes la terreur ;

(1) Sur-tout dans la maison de M. de Massip, Avocat du Roi.

Aigles ; sous qui l'on fit des actes de valeur
Que, même en les voyant, on avoit peine à croire ;

Un peuple jusqu'alors inconnu dans l'Histoire,
De cent peuples divers se faisant le vengeur,
Voulut que désormais vous perdissiez d'honneur
Ces mêmes Conquérans dont vous faisiez la gloire.

Sur votre flétrissure il grava ses succès ;
De la chûte de Rome il vous laissa les traits
Pour vous faire annoncer votre honte à la terre :

Mais de ses propres mains l'Empire étoit détruit ;
A sa fin, sa grandeur l'avoit déja conduit,
Et l'outrage tomba seulement sur la pierre.

Marius, Général des Romains, fit perdre au Roi 408.
des Vandales la vie & ses conquêtes. Nismes, qui
n'avoit point été compris dans la cession qu'Honorius
fit aux Visigots d'une partie de la Gaule Narbon-
noise, tomba au pouvoir de ces peuples par les con- 472.
quêtes d'Euric, leur Roi, & perdit en peu de tems,
sous ces barbares, tout ce que les Romains avoient
pû, durant six siècles, lui donner de lustre. Après
avoir été le fruit de la victoire que Clovis remporta 508.

fut pas moins exposée de tems en tems à d'aussi grands ravages que si elle en avoit été réduite à se
858. soutenir d'elle-même : les Normans portant, à la faveur des divisions dont ce Royaume étoit agité sous Charles le Chauve, la désolation sur ses côtes méridionales, lui firent éprouver toute leur fureur ; ces pertes n'empêchèrent point qu'elle ne gagnât du côté du Gouvernement, si c'est gagner que d'augmenter de maîtres. Outre un Comte, qui n'étoit plus connu que sous le nom de Comte de Toulouse, Nismes
876. eut encore un Vi-Comte. L'un & l'autre furent d'abord destituables au gré des Rois de France leur Souverain. Raymond II. fils d'Eudes, Comte de
892. Toulouse, rendit dans la suite le Comté de Nismes héréditaire dans sa maison. Ces innovations dans le Gouvernement de Nismes, ne s'étendoient point sur
898. ses anciens usages ; la distribution du tems s'y faisoit encore comme du tems des Celtes, par nuits & non point par jours. Cette Ville eut le sort des Gaules,
925. elle fut la proie des Hongrois ; mais ces barbares devinrent à leur tour les jouets de la valeur de son

Comte.

Comte. Sans avoir rendu à sa patrie un service aussi important, le Vi-Comte aspira aux mêmes privilèges; il se fit un domaine du Vi-Comté. Les Juifs 956.
chassés de Nismes par les Visigots, s'y établirent si bien dans la suite qu'ils y exerçoient publiquement 1009.
ces fragmens de leur Religion qu'ils ont conservés; ils avoient une Sinagogue, & un Cimetière. Aussi jaloux de la perfection de leur état que ces peuples errans pouvoient l'être de leur Religion, les Chanoines de cette Ville embrasserent la réforme des 1096.
Chanoines réguliers de Saint Augustin. Profitant du séjour qu'Urbain II. faisoit à Nismes pour y avancer, par un Concile, ses projets sur la Terre-Sainte, ils l'engagerent à le faire précéder de la consécration 1096.
de leur Église Cathédrale.

Appellé au Vi-Comté de Nismes par la disposition testamentaire de son pere, Bernard Aton V. ne monta que par la voie des armes à un rang que la nature & les Loix lui offroient; le Château des Arênes fut 1136.
assiégé. Oubliant cette injure, il accorda à ceux qui 1149.
lui avoient disputé un honneur si bien dû, des pri-

viléges qu'il ne leur devoit pas ; à l'exception des traîtres, des fauſſaires & des larrons, les habitans de Niſmes ne pouvoient être arrêtés dans leurs maiſons, ni leurs meubles être ſaiſis. Les habitans des Arênes conſervoient précieuſement les leurs ; ils avoient leurs Conſuls particuliers, c'étoit comme une Ville dans une autre Ville ; les habitans de la Cité ne voyoient pas ſans envie un pareil démembrement ; il en naiſſoit ſouvent des quérelles ; il en ſurvint une où il fallut tout le reſpect qu'ils portoient les uns & les autres à Raimond, Comte de
1166. Toulouſe & le leur, pour les engager à la terminer. Si les habitans de Niſmes étoient quelquefois diviſés, ceux qui les gouvernoient n'étoient pas toujours unis ; Bernard Aton VI. Vi-Comte de cette Ville, ſe ré-
1179. volte contre Raimond V. Comte de Touloufe, &
1185. ſon Seigneur Suzerain, mais Raimond le force à mandier une paix qu'il n'obtient que par le ſacrifice du Vi-Comté. Ce Comte, réuniſſant dès-lors ſur ſa tête les deux Dignités qui donnoient droit au Gouvernement de Niſmes, fut plus attentif que jamais à

veiller à sa conservation; les remparts de cette Ville avoient été détruits par les guerres, les fossés en étoient comblés; il fit refaire les uns & les autres; 1194.
ce sont, à peu de choses près, ceux qui existent aujourd'hui. Raimond VI., son successeur, hérita de son zèle, il donna une meilleure forme à l'élec- 1198.
tion consulaire. Elle fut si fort au gré des habitans, que ses Officiers voulant y toucher dans la suite, ils se souleverent, massacrerent son Viguier, détrui- 1207.
sirent son Palais, lui refuserent à lui-même l'entrée de leur Ville, reçurent ses ennemis, & firent ad- 1208.
ministrer la Justice par leurs Consuls. On voit bien, à tant de progrès, que le Comte devoit se trouver dans des circonstances à ne pouvoir y mettre d'obstacle; les grands préparatifs de guerre, que l'on faisoit contre les Albigeois, lui étoient communs avec ces hérétiques; aussi les habitans de Nismes l'engagérent-ils, outre leur pardon qu'ils obtinrent, à main- 1209.
tenir leurs Consuls dans l'administration de la Justice qu'ils avoient usurpée. Tant d'autorité dans des Officiers municipaux déplut aux Officiers du Comte;

ils séduisent quelques habitans, on convient de s'emparer de la Ville, & d'égorger les Consuls; cette
1210. conspiration est découverte; on alloit employer, pour la dissiper, cette même puissance qui l'avoit fait naître, lorsque l'Evêque rétablit la paix & l'union. La crainte d'une guerre intestine les réunit entre eux, le besoin de se soutenir contre les brigands qui in-
1213. festoient leur pays, & celui d'Arles, les fit unir de l'amitié la plus étroite avec les habitans de cette Ville. Une pareille alliance leur suffisoit pour parer à des assassins, mais rien ne les auroit sauvés de l'armée des Croisés; il fallut céder aux prospérités de Simon de Montfort; ce Général s'empare de Nismes. Allarmé des succès du jeune Raimond, il prit deux voies pour s'assurer de sa conquête; pour s'attirer
1216. le cœur des Citoyens, il confirma tous leurs priviléges, & laissa rassasier d'autorité leurs Consuls; & pour ceux à qui ces feintes faveurs n'inspireroient pas de la reconnoissance, il établit un corps de Cavalerie: les habitans de Nismes ne furent ni séduits par ses graces, ni intimidés par ses troupes; Sancie,

femme du jeune Raimond, les ramène, par sa seule 1218.
présence, à l'obéissance du Comte de Toulouse, leur Seigneur légitime. Innocent III. irrité de ce que cette Ville étoit retournée au pouvoir de ce fauteur des Albigeois, menace les Consuls de leur ôter leur 1220.
Siége épiscopal. Plus allarmés des préparatifs que Louis VIII., Roi de France, faisoit contre ce Comte, les Consuls de la Cité & ceux du Château des Arênes font une promesse solemnelle de se secourir mu- 1226.
tuellement; mais épouvantés de ses approches, ils se soumettent volontairement. Occupés au siége d'Avignon, & sa cavalerie lui devenant inutile, ce Roi écrit aux Chevaliers des Arênes pour les prier d'en recevoir une partie dans leur Château, & dans leurs maisons; le pouvoir qu'il sembloit leur laisser de lui refuser sa demande fut pour ces Gentilshommes une nouvelle raison de la lui accorder, ils prennent des maisons dans la Ville; Louis VIII., sensible qu'ils eussent eû pour sa prière autant d'égards qu'ils auroient pû en avoir pour ses ordres, leur en témoigne sa reconnoissance par une seconde lettre. Il ne

s'en tint pas à des paroles, les bienfaits suivirent de près; en élevant à la Dignité de Royale la Sénéchaussée que Simon de Montfort avoit érigée à Beau-
1227. caire, il en transporta le Siége à Nismes; Pérégrin Latinier, Chevalier François, en fut le premier Sénéchal. Le droit de conquête est susceptible de beaucoup d'injustices; Louis VIII. eut bientôt sur la
1229. Ville de Nismes un droit moins équivoque, le Comte de Toulouse s'en dépouilla en sa faveur. Ce Roi la
1251. mit au rang des Villes de son Royaume où il faisoit
1254. battre monnoye. Le séjour qu'il y fait à son retour de la Terre-Sainte, il l'employe à lui donner de grands priviléges. Il fait rétablir par ses Commissaires dans sa première forme, l'Election Consulaire que le Sénéchal & le Viguier avoient altérée. Aussi attentifs à créer de nouveaux établissemens utiles qu'à
1258. maintenir les Anciens, les habitans de Nismes firent établir dans leur Ville un poids de la farine. Dans des vues moins utiles, les Chevaliers des Arênes obtinrent le rétablissement du Consulat de ce Château, supprimé depuis qu'ils en étoient sortis pour

faire place aux troupes de Saint Louis. De concert
avec les habitans de la cité, ils firent régler par des 1272.
arbîtres l'élection de leurs Consuls respectifs.

Le Commerce fleurissoit alors dans Nismes; les
Marchands des Nations étrangères venoient s'y éta-
blir de toutes parts, Philippe le hardi leur accorda 1278.
des privilèges qui donnérent naissance à la Cour des
conventions royaux. Si les habitans furent fort satis-
faits de ces privilèges qui tendoient à les enrichir,
ils le furent peu des ordres que ce même Roi don-
na pour combler les fossés dont les Arènes étoient
entourées; ils firent, pour empêcher qu'ils ne fussent
comblés, les oppositions qu'ils auroient dû faire quand
on les creusa: plus éclairés qu'eux-mêmes sur la con-
servation d'un monument qui honoroit leur Ville;
les Commissaires n'eurent aucun égard à leurs repré-
sentations. Celles qu'ils firent sur les abus qui
regnoient encore dans leur Election Consulaire furent
mieux accueillies; le Roi, dans son passage à Nismes, 1283.
leur prescrivit lui-même des réglemens. Le bon or-
dre qu'on avoit fait mettre dans l'élection des Con-

suls n'influoit en rien sur leur conduite ; les Habitans crurent avoir lieu de s'en plaindre ; des arbîtres terminérent leur différend. Irrités unanimement contre leur Viguier qui vouloit que l'Election Con-
1311. sulaire se fît désormais en sa présence, ils firent casser par le Sénéchal la sentence de ce Juge subalterne. Jusqu'ici ils n'avoient vû dans leur Ville que des Jurisdictions ordinaires, le Roi Philippe de Valois
1336. leur fit voir en passant le spectacle le plus auguste qu'il y ait en ce genre ; il y tint un Parlement. Cette nouveauté fut quelque-tems après suivie d'une autre,
1353. le nombre des Consuls fut porté jusqu'à six. Louis, Duc d'Anjou, satisfait de deux de ces Consuls qu'on avoit envoyés à l'assemblée des Communes, qu'il avoit tenue à Toulouse, les demanda pour celle qu'il avoit convoquée à Montpellier ; on n'eut aucun égard à la prière de ce Gouverneur du Langue-
1378. doc ; on en députa deux autres qui même eurent ordre de s'opposer à ses demandes, & d'engager dans ce refus les Députés des autres Villes ; l'un d'eux fut mis en prison ; on donne de nouveaux ordres

pour qu'on envoye les Députés qu'on demandoit ; point de réponse que le Consul ne soit élargi ; le Duc se rend à Nismes, fait arrêter les autres Consuls, les déclare atteints & convaincus du crime de Lèze-Majesté, prive la Ville du Consulat, & confisque l'Hôtel-de-Ville & les biens communs ; sollicité par l'Evêque, il rétablit la Ville dans ses droits ; les six Consuls réduits à quatre, quelques-uns d'entre eux déclarés, avec le Greffier, incapables d'exercer à l'avenir aucune charge, & condamnés à des amendes pécuniaires furent les restes du ressentiment de ce Prince. Peu touchés du sort que s'étoient attirés les coupables, les habitans de Nismes ne furent allarmés que pour leurs privilèges ; ils en appellèrent au Roi, & à son Parlement, & le Parlement reçut leur appel. Ce fut sans doute par des procédés différens que Gaston Phébus, Comte de Foix & Gouverneur du Languedoc, s'attira l'amour des Peuples de cette Province ; Jean, Duc de Berri, que Charles VI lui avoit substitué, eut toutes les peines du monde à se faire reconnoître ; les habitans de Nismes,

nisme étoit à peine conçu qu'il y fut introduit;
1559. Pierre de Lavau ne tarda pas à le prêcher en pleine
rue. Jusqu'ici Nismes n'avoit éprouvé les fureurs de
1567. la guerre que par des motifs d'ambition, il en de-
vint la proye par principe de zèle; les Protestans
s'en rendirent maîtres. Rentrée dans son devoir, ils
1569. surprennent de nouveau cette Ville en s'y introdui-
sant par le canal qui est au Nord, & à quelques toi-
ses de la porte des Carmes. Le Maréchal de Belle-
1577. garde en fit le Blocus; la paix fit ce que ses armes
ne purent faire; Nismes se soumit, les divisions
1615. étoient mal éteintes, les Protestans s'emparent de
nouveau du Gouvernement de cette Ville. Le Duc
1628. de Rohan y érige un nouveau Présidial. Le Maréchal
1629. d'Étrées en ravage les environs; six cens habitans pé-
rirent dans une sortie. Nismes se soumet, Louis
XIII. s'y rend, on y publie l'Édit de pacification, &
les fortifications en sont démolies. On perdit alors
1638. des murs qui favorisoient les séditions, on gagna
dans la suite une Cour souveraine propre à les ap-
paiser; ce même Roi érigea dans cette Ville un Par-

lement dont le ressort s'étendoit dans une grande partie du Languedoc ; les États de cette Province 1639. en obtinrent la suppression. Les habitans de Nismes eurent bien-tôt une plus juste raison de s'affliger ; les ravages de la peste que leurs peres avoient éprouvés en 1347., 48., 61., 74., en 1450., 51., 55., 59., 65., 82., 90., 93., 94., en 1501., 2. 6., 16., 20., 27., 30., 31., 32., 33., 34., 42., 45., 64., 78., 79., & en 1589., se firent sentir 1640. parmi eux pour la trente-uniéme fois. Ce fléau dont ils étoient si souvent visités ne les sauvoit pas des divisions ; le Conseil politique divisé en deux partis, & chacun ayant fait ses Consuls, il y eut par un 1657. mal entendu, une sédition qui auroit eu des suites funestes, si, à la prière de Cromwel, Louis XIV. n'eût donné d'étroites bornes à son ressentiment. Quoique les Protestans n'eussent plus aucune autorité dans le Gouvernement de cette Ville, ils y jouirent cependant, jusqu'à la révocation de l'Édit de 1685. Nantes, de l'exercice public de leur Religion, le Ministre Cheiron en fit la clôture le 23. de Septem-

bre. Cette perte leur tenoit au cœur, on appréhenda
1686. qu'ils ne tentassent de la réparer ; on crut devoir
leur en ôter l'envie par une Citadelle : tandis que la
Religion protestante dépérissoit dans Nismes, les
Belles-Lettres y acquéroient quelque éclat ; l'Acadé-
mie royale établie dans cette Ville en 1682., par des
1692. Lettres patentes du Roi, est associé à l'Académie
françoise par l'entremise de Fléchier. Cet honneur
& plus encore Fléchier, qui valoit seul une Acadé-
mie, auroient dû, ce semble, assurer une longue du-
rée à cette société, mais par une fatalité, qui n'est
pas rare dans les Provinces, Fléchier lui-même en
vit l'entière extinction. Après avoir travaillé à orner
l'esprit des habitans de Nismes, on leur ménagea
les douceurs de la vie ; fatigués par le logement des
1696. troupes, on construisit d'immenses cazernes. Les Pro-
testans ne tardérent pas à nous faire appercevoir de
l'utilité de ce bâtiment militaire ; révoltés en partie,
sous le nom de *Camisards*, les environs de Nismes
eurent le sort de Cèvennes ; ils furent, pendant plus
de deux ans, le théâtre de leurs massacres & de leurs

incendies, & Nismes fut celui de leurs supplices ; quatre-vingt furent, par ordre du Maréchal de Mon- 1703.
trével, brûlés dans un moulin, près de la porte des Carmes ; ceux-ci n'étoient pas armés, mais ils faisoient de ces prières qui alors se terminoient toutes par la prise des armes. A ces horreurs succéda le spectacle singulier qui les fit cesser ; graces aux représailles des Catholiques, connus sous le nom de *Cadets de la Croix*, Cavailler fait sa soumission au 1704.
jardin des Recollets, entre les mains du Maréchal de Villars, & son exemple, ou la punition de ceux qui refusérent de le suivre, amena une paix que l'on auroit, de concert avec les ennemis de l'État, bientôt ensanglantée par l'enlevement de ceux qui commandoient dans la Province, & par la surprise de Nismes & de Montpellier, si cette conspiration n'a- 1705.
voit été découverte, & punie : l'humanité rentra enfin dans ses droits ; ces Chrétiens redevinrent hommes. C'est dans cet esprit de bienfaisance qu'inspirent ces deux qualités, qu'allarmé pour son peuple sur la diminution que souffroient journellement les

eaux d'où dépendent toutes les fabriques de Nismes; & dans la vue de fournir un moyen de vivre à une foule d'ouvriers à qui, par le malheur des tems, il n'en restoit aucun, le digne Prélat qui occupe
1738. aujourd'hui le Siége de cette Ville fit commencer les
La Fontaine moderne. travaux de la Fontaine. Les digues dont elle étoit entourée donnoient, il est vrai, une pièce d'eau extrêmement belle & par son étendue & par sa profondeur, mais comme ces eaux portoient sur la source, celles qui en jaillissoient, se trouvant affaissées par leur poids, étoient forcées de filtrer entre deux terres; la médiocrité de cette source nous engageant à n'en rien laisser perdre, on délibera de la faire couler rez de son issue; les Romains nous avoient prévenus; à peine eut-on enlevé quelques pieds du limon & du gravier que la source avoit vomis avec le tems que l'on découvrit deux escaliers en demi cercles; cette découverte irrita la curiosité; on s'empressa de déblayer les lieux par où les eaux prenoient leur route; ce fut par-tout de nouveaux sujets d'éton-

nement,

nément (1). Ceux qui étoient à la tête des affaires de la Ville formérent le dessein de rendre à la Fontaine son premier éclat ; ils eurent recours au Prince ; le bruit des découvertes avoit frappé ses oreilles ; leur projet fut autorisé ; les moyens en sont assignés sur un droit de subvention ; l'exécution en est confiée au Directeur général des fortifications, ports & canaux de la Province de Languedoc, dont le génie a cette grandeur & cette magnificence qui éclate dans les ouvrages qu'il est chargé de rétablir. Cette homme s'élève au-dessus de ce qu'il voit, part de ses propres lumières, enfante les choses les plus nobles, &, se déchargeant sur deux habiles Inspecteurs d'une attention continue sur l'ouvrier, il parvient à faire rendre, à des ouvrages de maçonnerie, tout le sublime de ses idées.

Les ouvrages anciens, susceptibles de réparation,

(1) Nous avons emprunté ces quelques phrases de la préface des *Sonnets*, parce que cette préface ne fait plus partie de cet ouvrage, & que, quoique nous l'ayons inférée dans notre avertissement, elle n'y est que comme un hors-d'œuvre.

sont restitués ; ceux dont on peut reconnoître la forme sont imités ; le dessein de ceux qu'on ajoûte est ramené au dessein de ceux qu'on a trouvés ; &, pour ne rien dire de plus, on met dans les uns assez de magnificence pour ne pas déparer les autres. A l'exception des ouvrages de couronnement, ou qui terminent les extrêmités, que M. Maréchal a été forcé d'ajouter de génie, le bassin de la source, les deux plateformes carrées qui sont à sa droite, le bassin à falons, son socle, & l'aquéduc de décharge sont d'après les Romains ; la description en seroit ici superflue ; nous l'avons faite au commencement de cette histoire. Les eaux passent du bassin de la source dans le bassin à falons par le réversoir des Romains, & sous un pont à deux arches ; & une colonnade péristyle souterreine que la postérité ne manqueroit pas de leur attribuer si l'on n'avoit soin de l'avertir qu'ils nous appartiennent ; les grandes urnes, soutenues chacune par deux génies couchés sur des faisseaux de glayeul, qui ornent les quatre coins du socle, & que nous devons au ciseau de l'Archevê-

que, exigent de nous le même avertiſſement, on ne ſe trompera pas à la Nymphe. Une belle terraſſe ornée de deux eſcaliers, par où l'on deſcend dans les ouvrages ſouterreins de la Fontaine, ſépare le baſſin de la ſource du baſſin à ſalons; une autre terraſſe plus embellie encore par ſes eſcaliers & ſes rampes, fermée dans ſes deux extrêmités par de grandes portes de fer grillées, & qui d'un côté conduit au parterre, & de l'autre dans les allées ſupérieures du baſſin à ſalons, ſépare ce même baſſin de celui qu'on a nommé *Baſſin des Romains*, parce qu'on a cru en trouver l'idée dans les vingt piédeſtaux que l'on découvrit à cette même place; mais ſi l'idée qu'on a ſuivie n'eſt pas celle des Romains, elle eſt digne de leur appartenir. Ce baſſin, preſque carré, eſt entouré de vingt-quatre portiques; ſix, par des réverſoirs à bec de corbin, donnent entrée aux eaux; douze favoriſent leur fuite; deux ponts, en les reſſerrant, parent au ridicule d'une iſſue plus grande que l'entrée. Tous les ouvrages dont nous avons parlé juſqu'ici ſont terminés par un beau cordon, & par

un parapet ſurmonté par des baluſtrades de pierres de *Lins*. Ils ſont bâtis d'une pierre de taille qui a preſque le poli & l'éclat du marbre, & qui en acquiert la dureté dès qu'elle a entièrement perdu ſon germe de vie ; les Romains n'en chercherent pas d'autre ; la carrière qui la fournit, & qu'on appelle *Barrutel*, eſt à cinq quarts de lieues de Niſmes, ſur le chemin d'Alais, près du village de la Calmette. Deux vaſtes & profondes braſſières prennent les eaux au ſortir du baſſin des Romains, & laiſſant entre elles, par leur contour, une diſtance d'environ cent vingt toiſes occupée par un parterre extrêmement orné, elles les portent, par une route de plus de cinquante toiſes, dans deux immenſes baſſins qui font partie d'un canal coupé de trois beaux ponts à deux arches & de deux réverſoirs, & qui a trois cent toiſes de longueur, & trois de profondeur ſur huit de largeur. Les murs de revêtement de ces braſſières & de ce canal ſont bâtis avec des moëllons eſſimiliés par aſſiſes réglées ; ceux des baſſins ſont dans le même goût, à l'exception des angles qui ſont

armés de pierre de taille, & où l'on a formé des ressends pas assises. Tous ces murs de revêtement sont terminés par un cordon & par un parapet de la belle pierre de taille dont nous avons parlé. Un pavé de moëllons en queue, revêtu d'un bon ciment, répond des eaux dans toutes ces routes.

A l'extrêmité du canal, & après le dernier réversoir, suit un vaste abreuvoir pour les chevaux, divisé par le dernier pont. A droite de cet abreuvoir sont vis-à-vis l'un de l'autre, & séparés par un grand lavoir à laine; deux lavoirs à linge d'une longueur proportionnée aux besoins de la ville, & dont l'invention, quoiqu'ils laissent quelque chose à désirer dans le succès, a dû mettre l'imagination de son auteur, beaucoup plus en frais que n'a fait aucun autre ouvrage de la Fontaine. Quatre petits bassins, destinés à laver les soies, qui suivent l'abreuvoir, sont eux-mêmes suivis d'un très-beau canal, vulgairement appellé l'*Agau*; qui, après avoir porté les eaux à travers la Ville, les confie à ses fossés par le vomitoire qui est entre la porte des Carmes, &

l'ancien Château. Ce canal qui est tout en pierres de taille, & qui a neuf pieds de largeur & environ trois de profondeur, sert dans toute son étendue de lavoir aux teinturiers logés sur ses bords, & est divisé en autant de parties différentes qu'il y a de différentes qualités de teintures. Des Aquéducs, pratiqués sous ses deux quais, séparent les eaux qui ont servi d'avec celles dont on n'a pas encore fait usage. Dans des vûes quelque peu différentes, les quais du grand canal de la Fontaine cachent, en plusieurs endroits, de semblables ressources. Outre l'ancien Aquéduc qui, en cotoyant la droite du bassin à falons, porte dans le bassin des Romains les eaux qu'il a prises dans celui de la source, un second Aquéduc, qui les reprend presque à la tête du canal, les transporte par de-là le réversoir qui le termine, & un troisième, qui les reçoit immédiatement au-dessus de ce réversoir, les conduit dans les deux lavoirs à linge. On voit aisément l'objet de ces différens Aquéducs: à l'exception de celui qui porte les eaux aux lavoirs pour sauver le linge des saletés

de l'abreuvoir, les autres n'ont été faits que pour mettre, à la faveur de leurs martellières, les bassins & le canal à sec, lorsqu'il faudroit ou les nettoyer, ou les réparer.

Tous ces ouvrages, travaillés avec autant d'art & de magnificence qu'ils ont été imaginés, auroient été déparés par la nudité ou la défectuosité de leurs entours, s'ils avoient été abandonnés au ridicule de ce contraste : 1°. deux double-terrasses l'une de cinquante toises de longueur, construite au pied du rocher, & d'où la vue aprsè avoir parcouru le bassin de la source, le bassin à salons, celui des Romains, le parterre & le cours, se promene dans une plaine où elle ne trouve d'autre obstacle que sa propre foiblesse, l'autre élevée à la tête du canal, & d'où l'on voit la plus grande partie de la suite des eaux, le canal, ses deux bassins, ses pons, ses quais, avec leurs arbres, & les pavillons, toutes deux bâties en pierres taillées à bossage, formant des avant-corps sur leur milieu, & des arrières-corps sur leurs aîles, parées, dans leurs murs de revêtemens, de pilastres

à chaînes, de tables & de panneaux, couronnées d'un plinthe & d'une baluftrade, & accompagnées de rampes, d'efcaliers & de paliers, 2°. le Temple de Diane au-devant duquel eft un carré long complanté d'arbres en quinconce, 3°. vingt pavillons qu'on a élevés jufqu'au premier étage en attendant que des aquéreurs y faffent mettre la dernière main, 4°. un cours de plus de trois cens toifes de longueur fur trente de largeur, formé par des tilleuls plantés fur quatre lignes, au milieu duquel ces arbres laiffent une vafte place, & qui n'eft féparé du parterre qui le domine que par le magnifique pont qui y introduit, enfin un mur terminé d'un plinthe, qui lie entre eux la plûpart des ouvrages dont nous venons de parler, tous ces divers ornemens, parallèles à ceux avec lefquels ils fimmétriffent, forment une enceinte qui, pour dérober à la Fontaine un voifinage qui l'auroit enlaidie, lui en a donné un qui l'embellit.

Toutes ces magnificences ont moins eu pour objet l'embelliffement de la Ville que fon utilité : c'eft

notre économie qui nous a jetté dans ces profusions; il falloit conserver une source d'où dépendent toutes nos fabriques; un canal & un bassin tout unis devoient en faire les fraix; la magnificence de nos peres s'est opposée à la simplicité de leurs enfans; il falloit ou détruire les ouvrages qu'on a découverts, ce qui auroit été une sorte de crime, ou leur associer des ouvrages indignes d'eux, ce qui auroit été ridicule; on a pris l'indispensable parti de les assortir, & la Ville s'est embellie, le peuple a trouvé du travail dans des tems fâcheux, & le salaire de l'ouvrier, que l'habitant payoit par l'entrée de ses denrées, est retourné dans ses mains par la vente de ces mêmes denrées: le public s'enrichit où le particulier se ruine.

La fabrique de nos marchandises ainsi favorisée, il restoit d'en favoriser la vente; les foires franches de saint Roch & de saint Michel, & celle du huitième Février qui doit durer quinze jours, accordée par Charles IX., & dont le titre a été nouvellement recouvré, sont renouvellées par un Arrêt 1748.
du Conseil d'État & par des Lettres patentes du Roi:

le commerce est assez florissant dans Nismes pour avoir pû demander comme une grace ces priviléges qu'on n'a obtenus que comme un droit. Si Nismes à gagné au rétablissement des foires que son commerce lui avoit méritées, il n'a, je crois, rien perdu à la suppression de la jurisdiction qu'il lui avoit procurée; la Cour des conventions royaux, qui devoit sa naissance aux priviléges dont Philippe le hardi favorisa, en 1278., les marchands étrangers, qui s'y étoient établis, ne servant par l'érection de la Sénéchaussée qu'à multiplier les dégr ès de jurisdiction;
1749. vient d'être réunie à ce Siége, par un Édit commun à tout le Royaume. Tandis que ce Tribunal d'affaires tomboit, il s'en élevoit un de littérature dans les environs: Milhaud, village à une lieue de Nismes sur le chemin de Montpellier, qui tient lieu de Ville diocésaine, & dont les Consuls ont droit d'entrée aux États de la Province, est habité toute l'année par un nombre assez considérable de gens comme il faut. Cette bonne compagnie augmente de moitié pendant plus de six mois de l'an par le

séjour que vont y faire des personnes qui y ont ou des domaines ou des parens. Tous ces Messieurs avancés aujourd'hui en âge, ayant reçus la meilleure éducation, n'en ont point fait usage à la mode, je veux dire qu'ils ne l'ont point fait aboutir à agiter des cartons colorés, qui, à la vérité, ne laissent point aux mauvais cœurs le tems de s'exercer aux dépens du prochain absent, mais qui n'en laissent pas non plus à l'esprit pour se perfectionner lui-même. La lecture des bons livres faisoit tous leurs amusemens; les nouvelles littéraires étoient leur gazètes chéries. Ce goût redoubla lorsqu'en 1731. l'un d'entre eux eut mis fin à ses voyages, & qu'il se fut retiré dans la maison paternelle. Un Prieur du voisinage ne vit point à demi lieue de lui tant de gens auprès de qui il y avoit infiniment à gagner sans se hâter de se lier avec eux. Liés par l'esprit & par le cœur depuis quatorze ans, ils penserent en 1751. à tourner leur société en Académie. Intimidés par les brocards qu'ils savoient qu'on lançoit de tous côtés, la République des lettres, contre les Académies des 1751.

Villes de Province, & qu'ils s'attendoient à voir redoubler contre une Académie de village, ils affecterent, d'après les gens de Lettres d'Italie, un ton de raillerie qui se fait sentir dans leur titre, dans leur devise, & plus encore dans la lettre, en vers semés qu'ils publièrent en 1759., & qu'ils adresserent à Mrs. les Journalistes pour les prier de les prendre sous leur protection. Cependant il n'est peut-être pas de corps littèraire qui soit aussi sérieux que le leur dans la réception des membres: un exemple en sera la preuve: M. N*** demandant à être reçu, & ayant présenté pour chef-d'œuvre une épître en vers qu'il avoit faite à l'honneur de M. le Sécretaire, l'épître fut trouvée ce qu'elle étoit, belle: mais on craignoit un plagiat; on exigea du postulant qu'il traduisît dans le même genre de poësie, & sur le champ, six épigrammes latines qu'on lui désigna; ces traductions ne le céderent point à l'épître: ce ne fut pas assez, il fallut présenter une autre piéce de vers, & jetter dans ce nouvel ouvrage, & sous les yeux du Sécretaire, un portrait que le Sécretaire prescri-

voit. C'eſt à ces conditions que fut admis M. N*** qui nous pardonnera un détail qui tourne à ſa gloire, & à celle d'un corps dont la réputation doit lui être chère. L'Académie avoit alors ſa forme depuis pluſieurs années : *Tripot* en étoit le nom ; la palme qui fait partie des armes de la Ville Diocéſaine, reduite en faiſceau, à laquelle il paroît qu'on vient de mettre le feu, & d'où il s'éléve quelques flammes au milieu d'un tourbillon de fumée, & ces mots empruntés de l'Art poëtique d'Horace, *ex fumo dat lucem*, en formoient la deviſe ; on s'étoit donné un Directeur, un Chancelier & un Sécretaire. Toutes ces charges ſont perpétuelles parce que devant être poſſédées par des Membres réſidans, & ce corps n'étant à proprement parler qu'un corps diſperſé, on n'auroit peut-être pas toujours eu dans le lieu aſſez de ſujets pour varier ſuffiſamment les élections. Outre ces trois Officiers, le Tripot a un Imprimeur qu'il met au rang de ſes Membres dès-qu'il exerce ſon Art avec diſtinction. On n'y connoit point le nom d'honoraire ; hé, pourquoi les lettres n'auroient-

elles pas le privilége qu'à le jeu, de combler l'intervalle des conditions? Le rang d'associé n'y est pas non plus admis; tout y est Académicien ordinaire; on y joint des droits attachés à cette qualité quelque part que l'on habite. Ces Messieurs pensent qu'il n'est pas nécessaire qu'une Académie soit ramassée; que l'on peut en être Membre à cent lieues d'éloignement, parce que les écrits, les lumières & la gloire se communiquent de loin comme de près. A l'exception des Dimanches & des Fêtes, cette Société littéraire tient ses séances tous les jours de la semaine. Elles s'ouvrent par la lecture des ouvrages des Membres; on passe ensuite aux journaux: quand ils sont épuisés, on a recours aux meilleures productions du tems: la table de la salle d'assemblée est toujours chargée de livres; chaque Académicien prend en entrant celui qu'il juge à-propos: si dans le cours de sa lecture, il trouve quelque trait qui lui paroisse digne d'être observé, il en fait part à ses Confrères; les lectures particulières se tournent aussi-tôt en conversation générale; les réflexions de l'Académicien

discutées à fond, on se remet à lire jusqu'à ce que d'autres observations attirent de nouveau l'attention de l'assemblée: c'est ainsi que se passent des conférences que la nuit termine ordinairement. La gloire de ce corps ne souffre point du lieu dont il porte le nom: il a une foule de gros lieux & plusieurs Villes dans ses environs: d'ailleurs sa constitution l'élève en quelque sorte au-dessus des Académies des Villes: ce n'est ni l'Académie d'un village, ni l'Académie d'une Ville, c'est l'Académie du monde; parce qu'elle peut faire ses membres ordinaires de tous les gens de Lettres qui y sont dispersés.

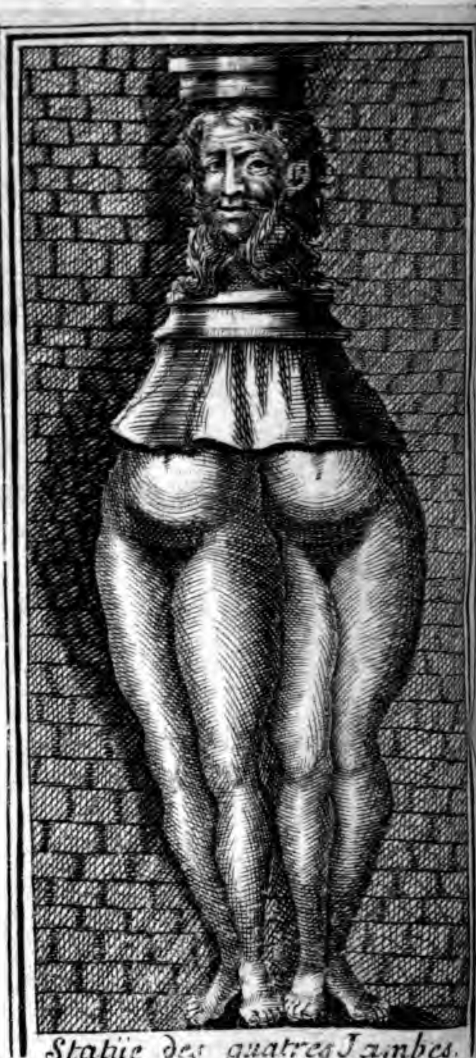
Un village se donnant une Académie, la Ville diocésaine devoit-elle en manquer? Quatre ou cinq jeunes Messieurs s'assemblerent d'abord sous le nom d'*École littéraire*; leur société augmentant par le concours de leurs amis, ils prirent le titre de *Société littéraire*, qu'ils quittérent pour celui d'*Académie* quand ils eurent faits un plus grand nombre de réceptions.

Il manqueroit quelque chose à cette histoire quant

à la partie des Antiquités, si nous passions sous silence celle qui, par l'ignorance où nous sommes de son époque, n'a pû trouver place dans notre récit.

Quatre Jambes.

La Statue des quatre jambes est de trois piéces rapportées; la tête en est une, la poitrine une autre, & le ventre, les cuisses & les jambes en sont une autre. Elle est moitié homme, & moitié femme homme de la ceinture en haut, & femme par le reste du corps. Sa tête est couverte d'un bonnet à-peu-près semblable à ceux des Béarnois. Elle a le visage hideux, & les cheveux & la barbe assez mal en ordre. Sa poitrine étoit enveloppée de certains ornemens qu'on ne peut plus distinguer aujourd'hui. Deux ventres, qui semblent naître du même estomac, donnent eux-mêmes naissance à quatre cuisses, suivies de quatre jambes parfaitement bien distinctes. On a pensé différemment sur les motifs qui donnerent lieu à sa construction: l'opinion la plus reçue est que c'étoit un simbole de la lâcheté; soit qu'il eût été fait pour punir des Légions qui avoient mal défendu le pays, ou seulement pour encourager



Statüe des quatres Jambes.

er les troupes, & leur inspirer une émulation de
aleur.

Statue, où l'Art dépend de la difformité,
A reformer les mœurs nos Ancêtres habiles
Ont par vos attributs fait des leçons utiles,
Pour bannir de nos cœurs l'infame lâcheté.

Vos deux sexes font voir à la postérité
Que nos troupes un jour furent des femmes viles;
Dans leur nombre excessif vos jambes immobiles
Montrent de ces fuyards la grande agilité.

Du gain de nos combats vous devîntes le gage;
Votre aspect faisoit seul renaître le courage
Dans le cœur effrayé du soldat abattu:

Souvent de la valeur vous avez fait l'office,
Et vous ne fûtes faite à la honte du vice
Que pour mieux raffermir les pas de la vertu.

Après avoir terminé, par un Sonnet, toutes nos emarques sur les antiquités de Nismes, un Sonnet ur cette Ville, à la fin de son histoire, seroit-il bsolument déplacé?

Vous dont le plus savant ne nomme
Qu'avec crainte le Fondateur ;
Vous qui sembliez être, de Rome
Bien moins l'esclave que la sœur ;

Ville antique que l'on renomme
Encore pour quelque splendeur,
Sans être même le fantôme (1)
De votre première grandeur :

Vos seuls monumens nous font croire
Quelle étoit jadis votre gloire,
Quoiqu'affoiblis dans leur beauté,

Respectez ce qui vous décore ;
On voit, parce qu'ils sont encore,
Tout ce que vous avez été.

(1) Je le repète, ces Sonnets ont été faits dans ma première jeun[esse]
& des ouvrages que je dois à ma religion absorbent tout le loisir
[que] mon ministère me laisse.

FIN.





